



Nations Unies

Rapport du Conseil économique et social pour 2006

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 3 (A/61/3/Rev.1)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 3 (A/61/3/Rev.1)

Rapport du Conseil économique et social pour 2006



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	5
III. Débat de haut niveau	8
Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	8
IV. Débat consacré aux activités opérationnelles	27
Activités opérationnelles des Nations Unies en faveur de la coopération internationale au service du développement	27
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale faites par l'Assemblée générale et le Conseil	28
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial	29
V. Débat consacré aux questions de coordination	32
La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim	32
VI. Débat consacré aux affaires humanitaires	36
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	36
VII. Débat général	39
A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	39
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement	41
2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	41
B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions	44
1. Rapports des organes de coordination	46
2. Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009	46
3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique	46
4. Programme à long terme d'aide à Haïti	47
5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	47
6. Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications	48

7.	Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit	48
8.	Le tabac ou la santé	49
C.	Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale	50
D.	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	51
E.	Coopération régionale	52
F.	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé	55
G.	Organisations non gouvernementales	59
H.	Questions relatives à l'économie et à l'environnement	69
1.	Développement durable	70
2.	Science et technique au service du développement	72
3.	Statistiques	74
4.	Établissements humains	74
5.	Environnement	75
6.	Population et développement	75
7.	Administration publique et développement	76
8.	Coopération internationale en matière fiscale	76
9.	Forum des Nations Unies sur les forêts	78
10.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions	80
11.	Cartographie	80
12.	Les femmes et le développement	80
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	81
1.	Promotion de la femme	81
2.	Développement social	84
3.	Prévention du crime et justice pénale	85
4.	Stupéfiants	88
5.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	90
6.	Application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	91
7.	Droits de l'homme	91
8.	Instance permanente sur les questions autochtones	92
VIII.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations	94

IX.	Questions d'organisation	96
A.	Session d'organisation	96
B.	Reprise de la session d'organisation	101
C.	Session de fond	101
D.	Reprise de la session de fond	103
Annexes		
I.	Ordres du jour de la session d'organisation pour 2006, de la reprise de cette session ainsi que de la session de fond de 2006	104
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations	107
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés	111

Chapitre premier

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. En 2006, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. On trouvera ci-après un résumé des paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (point 1)

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

2. Dans sa **décision 2006/237**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer, à sa soixante et unième session, sur la question de porter de 70 à 72 le nombre d'États membres du Comité exécutif.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (point 5)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

3. Dans sa **résolution 2006/5**, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer d'établir des liens plus systématiques avec les États Membres qui offrent des moyens militaires pour les interventions en cas de catastrophe naturelle afin que l'on puisse recenser les moyens disponibles à ce titre, et de faire rapport à cet égard à l'Assemblée générale par son intermédiaire et prié à nouveau le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale par son intermédiaire sur les progrès accomplis quant à l'élaboration et au perfectionnement des mécanismes pour l'utilisation de moyens de réserve en cas d'urgence.

4. Dans cette même résolution, le Conseil a insisté à nouveau sur le fait que les États Membres devraient revitaliser en permanence l'examen des politiques et activités humanitaires par l'Assemblée générale et par lui-même, afin d'en accroître la pertinence, l'efficacité et l'impact et recommandé que l'Assemblée générale, aux fins d'un examen plus ciblé des questions humanitaires, étudie à sa soixante et unième session la possibilité de renvoyer à sa session plénière les points subsidiaires de son ordre du jour qui intéressent le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies dont la Deuxième Commission est actuellement saisie. Il a également encouragé les États Membres à continuer de renforcer la coopération et la coordination entre l'Assemblée générale et lui-même s'agissant des questions humanitaires, sur la base de leurs mandats respectifs et compte tenu des avantages comparatifs des deux organes et des complémentarités qui existent entre eux et prié le Secrétaire général de rendre compte des progrès réalisés dans l'application et le suivi de la résolution dans son prochain rapport au Conseil et à l'Assemblée

générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies.

Application et suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6)

Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement

5. Dans sa **résolution 2006/46**, le Conseil a décidé d'informer l'Assemblée générale, dans son rapport annuel, des progrès accomplis dans la mise en œuvre et dans le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en tenant compte des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement (voir également le point 13 b) de l'ordre du jour).

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7)

Le tabac ou la santé [point 7 h)]

Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies

6. Dans sa **résolution 2006/42**, le Conseil a recommandé qu'à sa soixante et unième session, l'Assemblée générale envisage de décréter une interdiction totale de fumer dans les locaux de l'ONU, au Siège, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, dans l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'une interdiction totale de vendre des produits du tabac dans les locaux de l'Organisation et recommandé également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'application de la résolution au Conseil, à sa session de fond de 2008.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (point 11)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

7. Dans sa **résolution 2006/43**, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité

palestinienne, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13)

Science et technique au service du développement [point 13 b)]

Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement

8. Dans sa **résolution 2006/46**, le Conseil a décidé d'informer l'Assemblée générale, dans son rapport annuel, des progrès accomplis dans la mise en œuvre et dans le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en tenant compte des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement (voir également le point 6 de l'ordre du jour).

Établissements humains [point 13 d)]

Établissements humains

9. Dans sa **décision 2006/247**, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2006/71) et décidé de transmettre le rapport à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante et unième session.

Population et développement [point 13 f)]

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa quarantième session

10. Dans sa **décision 2006/233**, le Conseil a pris acte du Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/2006/25) et décidé de le transmettre aux participants au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Forum des Nations Unies sur les forêts [point 13 i)]

Proclamation d'une année internationale des forêts

11. Dans sa **décision 2006/230**, le Conseil, conscient de la nécessité d'appeler l'attention sur les questions relatives aux forêts, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de proclamer, à sa soixante et unième session, l'année 2011 Année internationale des forêts.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14)

Promotion de la femme [point 14 a)]

Table ronde de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques des migrations internationales tenue par la Commission de la condition de la femme

12. Dans sa **décision 2006/234**, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le résumé présenté par la Présidente de la Commission de la condition de la femme concernant la table ronde de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques des migrations internationales organisée pendant la cinquantième session de la Commission (voir E/2006/27 et Corr.1, chap. I, sect. A).

Prévention du crime et justice pénale [point 14 c)]

Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du Programme

13. Dans sa **décision 2006/256**, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le projet de résolution y figurant.

Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes

14. Dans sa **résolution 2006/19**, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution y figurant.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

1. Dans sa résolution 60/188, compte tenu du paragraphe 88 de l'annexe I à sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a décidé de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à sa résolution 57/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. À cet effet, le Conseil économique et social a tenu, le 24 avril 2006, à ses 6^e et 7^e séances, une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.6 et 7). Le Conseil économique et social était saisi d'une note du Secrétaire général portant sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005 (E/2006/48 et Corr.1).
2. À la 6^e séance, le 24 avril, le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.
3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole.
4. À la même séance, le Président du Conseil a présenté les intervenants ci-après, nombre de différentes instances intergouvernementales : le Président du Comité du développement, le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI) et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
5. Ayant entendu leurs déclarations, le Conseil a suspendu la 6^e séance pour tenir une série de tables rondes (A, B, C et D).

Tables rondes

6. La table ronde A était coprésidée par M^{me} Maria Luiza Viotti, Directrice générale du Département des affaires humanitaires et sociales au Ministère des relations extérieures du Brésil, et M. Tom Scholar (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Directeur exécutif du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

7. La table ronde B était coprésidée par M. Eckhard Deutscher (Allemagne), Directeur exécutif de la Banque mondiale et M. Ransford Smith, Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

8. La table ronde C était coprésidée par M. Sri Mulyani, Ministre des finances de l'Indonésie et M. Willy Kiekens (Belgique), Directeur exécutif principal du FMI.

9. La table ronde D était coprésidée par M. Mohamed Nouri Jouini, Ministre du développement et de la coopération internationale de la Tunisie et M^{me} Leire Pajin, Vice-Ministre et Secrétaire d'État à la coopération internationale de l'Espagne.

10. À sa 7^e séance, le 24 avril, le Conseil a entendu un exposé de la Directrice générale pour la coopération et le développement au Ministère des affaires étrangères de la Suède et membre du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement.

11. À la même séance, le Conseil a repris sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et a entendu la Directrice générale du Département des affaires humanitaires et sociales au Ministère des relations extérieures du Brésil (table ronde A), le Directeur exécutif de la Banque mondiale (Allemagne) (table ronde B), le Directeur exécutif principal du FMI (Belgique) (table ronde C) ainsi que la Vice-Ministre et Secrétaire d'État à la coopération internationale de l'Espagne (table ronde D), qui ont rendu compte des conclusions des quatre tables rondes.

Déclarations des représentants de la société civile et des milieux d'affaires

12. À la 7^e séance, le 24 avril, le Conseil a entendu les déclarations de la représentante de la société civile (Coordonnatrice de la campagne œcuménique pour les objectifs de développement du Millénaire, Congrès panafricain des églises et Action mondiale contre la pauvreté) et d'un représentant des milieux d'affaires (Président-Directeur général et associé gérant du groupe financier INVESCO Private Capital).

Échange de vues entre les participants

13. À la 7^e séance, le 24 avril, les représentants de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association européennes et candidats potentiels (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Ukraine et République de Moldova) et de la République de Corée ont fait des déclarations.

14. À la même séance, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait une déclaration au nom des Commissions régionales.

15. Le Président du Conseil a fait la synthèse des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods,

l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir A/61/81-E/2006/73).

Clôture de la réunion

16. À la 7^e séance, après avoir présenté un résumé préliminaire de la réunion, le Président du Conseil a déclaré close la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Chapitre III

Débat de haut niveau

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil s'est tenu de sa 12^e à sa 16^e séance, les 3, 4 et 5 juillet 2006. Le résumé des débats figure dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.12 à 16). Conformément à la décision 2005/313 du Conseil, en date du 21 octobre 2005, le débat de haut niveau avait pour thème : « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable » (point 2 de l'ordre du jour). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de la huitième session (E/2006/33)¹;

b) Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2006/15);

c) Partie pertinente de l'additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes: questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2006/15/Add.1);

d) Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006 : divergences de la croissance et du développement (E/2006/50);

e) Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président du Conseil économique et social par la Présidente de la Commission de la condition de la femme (E/2006/52);

f) Rapport du Secrétaire général sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable (E/2006/55);

g) Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau présenté par le Président du Conseil à l'issue de consultations officieuses (E/2006/L.8);

h) Document de séance sur le thème du débat de haut niveau de 2006 (E/2006/CRP.2) (uniquement en anglais);

i) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-mai 2006 (E/2006/CRP.3) (uniquement en anglais);

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33).

- j) Résumé par le Président du Conseil des travaux de la réunion préparatoire informelle tenue les 4 et 5 avril 2006 sur le thème du débat de haut niveau de 2006 (E/2006/CRP.6) (uniquement en anglais);
- k) Note du Secrétariat sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable (E/CN.6/2006/CRP.4) (dans toutes les langues officielles);
- l) Communication présentée par la Foundation for Research on Technology Migration and Integration, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/1);
- m) Déclaration présentée par Hadassah-Women's Zionist Organization of America, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/2);
- n) Déclaration présentée par l'Institute of International Social Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/3);
- o) Déclaration présentée par le Droit à l'énergie SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/4);
- p) Déclaration présentée par le Comité de Apoyo a los Trabajadores Agrícolas, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/5);
- q) Déclaration présentée par Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/6);
- r) Déclaration présentée par le Conseil international des traités indiens, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/7);
- s) Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/8);
- t) Déclaration présentée par la Fondation Mulchand et Parpati Thadhani, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/9);
- u) Communication présentée par les Pères et les Frères de Maryknoll et les Sœurs de Saint-Dominique de Maryknoll, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/10);
- v) Déclaration présentée par New Humanity, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/11);
- w) Communication présentée par l'Association de volontaires pour le service international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/12);

x) Déclaration présentée par l'association Tamana, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/13);

y) Communication présentée par la Société mondiale pour la protection des animaux, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/14);

z) Communication présentée par Aide internationale pour les handicapés, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/15);

aa) Communication présentée par l'Association internationale de psychologie appliquée, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/16);

bb) Déclaration présentée par l'Université spirituelle internationale des Brahma Kumaris, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/17);

cc) Déclaration présentée par le Réseau africain de la jeunesse pour le développement durable, l'Association algérienne d'alphabétisation, l'Association algérienne de solidarité aux malades respiratoires, l'Association algérienne pour la planification familiale, l'Association d'aide aux enfants cancéreux, l'Association nationale de soutien aux enfants en difficulté et en institution, l'Association nationale de volontariat « Touiza », le Comité algérien des droits de l'homme et des peuples, le Comité national d'entraide de la jeunesse et de l'enfance, le Croissant-Rouge algérien, la Fédération des associations des handicapés moteur, la Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche, SOS femmes en détresse, les Scouts musulmans algériens, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/18);

dd) Déclaration présentée par Partnership for Indigenous Peoples Environment, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/19);

ee) Déclaration présentée par l'Académie internationale des télécommunications, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/20);

ff) Déclaration présentée par Hope for the Nations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/21);

gg) Déclaration présentée par le W. Haywood Burns Environmental Education Center, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/22);

hh) Déclaration présentée par la Fundación Alvarallice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/23);

ii) Déclaration présentée par Peoples Decade for Human Rights Education, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/24);

jj) Déclaration présentée par l'Association internationale IUS PRIMI VIRI, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/25);

kk) Déclaration présentée par l'Association de la Chine pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/26);

ll) Déclaration présentée par l'International Institute for Non-Aligned Studies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/27);

mm) Déclaration présentée par Legião da Boa Vontade, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/28);

nn) Déclaration présentée par l'Institut social indien, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/29);

oo) Communication présentée par les organisations non gouvernementales ayant participé à la première partie du Forum des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Première partie) (E/2006/NGO/30);

pp) Déclaration présentée par les organisations non gouvernementales ayant participé à la deuxième partie du Forum des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/31);

qq) Déclaration présentée par la Fondation Mumbai Educational Trust, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/32);

rr) Déclaration présentée par la National Association of Housing and Redevelopment Officials, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/33);

ss) Déclaration présentée par l'Institute for the Development of Education, Arts and Leisure (I.D.E.A.L.), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/34);

tt) Déclaration présentée par l'Osservatorio per la Comunicazione Culturale e l'Audiovisivo nel Mediterraneo e nel Mondo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/35);

uu) Communication présentée par le Jigyansu Tribal Research Centre, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2006/NGO/36).

2. À la 12^e séance, le 3 juillet, le Président du Conseil a prononcé le discours d'ouverture de la session de fond.

3. À la même session, le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration devant le Conseil.

Sortir de la pauvreté

4. À sa 12^e séance, le 3 juillet, le Conseil a entendu des déclarations de M. Shaukat Aziz, Premier Ministre pakistanais, M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre norvégien; M^{me} Luísa Dias Diogo, Premier Ministre mozambicain; M. Chadli Laroussi, Ministre tunisien du travail et de l'insertion professionnelle des jeunes, et M. Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, sur le thème « Sortir de la pauvreté ».

Concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants intervenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies

5. À sa 12^e séance, le 3 juillet, le Conseil a tenu une concertation de haut niveau sur les faits nouveaux importants survenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies.

6. À la même séance, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et les personnalités suivantes : M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; M^{me} Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce; M. François Bourguignon, économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale; et M. Reinhard H. Munzberg, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies.

7. À la 12^e séance, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait une déclaration.

8. À la même séance, au cours de l'échange de vues, les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Brésil, de la Thaïlande et de la Fédération de Russie et les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne) et de la République dominicaine ont fait des déclarations.

9. À la 12^e séance aussi, les représentants de l'Organisation mondiale du commerce et du Fonds monétaire international ont répondu aux questions soulevées par les délégations.

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

Ouverture du débat de haut niveau (débat général)

10. À sa 13^e séance, le 4 juillet, le Conseil a entamé l'examen du point 2 de l'ordre du jour et entendu les déclarations liminaires du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et du Vice-Président du Comité des politiques de développement.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par: M. Madlalana, Ministre sud-africain du travail (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); M^{me} Tarja Filatov, Ministre finlandaise du travail (au nom de l'Union européenne); M. Ali bin Abdulah Al Ka'abi, Ministre émirien du travail; M. Gilbert Ondongo, Ministre congolais du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale; M. Madan M. Dulloo, Ministre mauricien des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération; M. Mohamed Ould Abed, Ministre mauritanien des affaires économiques et du développement; M. Rubén Ramírez Lezcano, Vice-Ministre paraguayen des relations économiques et de l'intégration; M. A. Yakovenko, Vice-Ministre russe des affaires étrangères; M. Čestmir Sajda, Vice-Ministre tchèque du travail et des affaires sociales; M^{me} María Pilar Hernández, Vice-Ministre vénézuélienne des relations extérieures; M^{me} Carmen Elisa Sosa de Callejas, Vice-Ministre salvadorienne du travail; M. Goran Bankov, Vice-Ministre bulgare du travail et de la politique sociale; M. Hamayetuddin, Ministre bangladais des affaires étrangères; M. Esteban Rodríguez, Directeur général du travail, au Ministère espagnol des affaires sociales et du travail; M. Clyde Mascoll, Ministre d'État, Ministère barbadien des finances; et M. Choi Hyuck, Représentant permanent de la République de Corée auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève.

12. Toujours à la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme a fait une déclaration.

13. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil : la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et l'Association du peuple chinois pour la paix et le désarmement.

14. À sa 14^e séance, le 4 juillet, des déclarations ont été faites par M. Athauda Seneviratne, Ministre sri-lankais des relations du travail et de l'emploi à l'étranger; M. Ivan Sahan, Ministre ukrainien du travail et de la politique sociale; M. Norberto Ciavarino, Chef de cabinet au Ministère argentin du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale; M. Walter Fust, Directeur général au Ministère suisse des affaires étrangères; M. Kazimierz Kuberski, Sous-Secrétaire d'État au Ministère polonais du travail et de la politique sociale; M. Labeed M. Abbawi, Sous-Secrétaire au Ministère iraquien des affaires étrangères; M. Valdas Rupšys, Sous-Secrétaire, au Ministère lituanien des affaires sociales et du travail; et M. K. C. Singh, Secrétaire adjoint, de la Division des organisations internationales au Ministère indien des affaires étrangères.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites aussi par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil : Hope for the Nations, Organisation mondiale de la famille et Droit à l'énergie SOS futur.

16. À la 15^e séance, le 5 juillet, des déclarations ont été faites par M. Hassan Lawal, Ministre nigérien du travail et de la productivité; M. Alpheus Naruseb, Ministre namibien du travail et de la protection sociale; M. Jean-Max Bellerive, Ministre haïtien de la planification et de la coopération externe; M. Richard T. Miller, Chef de la délégation des États-Unis d'Amérique; M^{me} Adelaine Mwau, Ministre déléguée au Ministère kényan du travail et du développement des ressources humaines; M. Gordan Markotić, Représentant permanent de la Croatie

auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Hjálmar Hannesson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; M^{me} Caroline Jane Millar, Chef de la délégation australienne; M. Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Ronaldo Sardenberg, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et M. Gusti Agung Wesaka Puja, Représentant permanent de l'Indonésie auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève.

17. À la même séance, le Commissaire européen pour l'emploi, les affaires sociales et l'égalité des chances a fait une déclaration.

18. Toujours à la 15^e séance, des déclarations ont été faites par le représentant de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires et par le Secrétaire général de l'Association internationale IUS PRIMI VIRI.

19. À la 16^e séance, le 5 juillet, des déclarations ont été faites par M^{me} Clemencia Forero Ucos, Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Matern Y. Lumbanga, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Elchin Amirbayov, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Sha Zukang, Représentant permanent de la Chine auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Virgilio Marques Faria, Directeur pour les organisations internationales au Ministère angolais des affaires étrangères; M. Chaiyong Satjipanon, Représentant permanent de la Thaïlande auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Boubacar Diallo, Représentant permanent de la Guinée auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Ali Reza Moaiyeri, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Manuel Rodríguez Cuadros, Représentant permanent du Pérou auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Sergeï Aleinik, Représentant permanent du Bélarus auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M^{me} Elisabet Borsiin Bonnier, Représentante permanente de la Suède auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Shigeru Endo, Représentant permanent adjoint du Japon auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Pablo Macedo, Représentant permanent adjoint du Mexique auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève; et M^{gr} Silvano M. Tomasi, Observateur permanent du Saint-Siège auprès du Conseil de coordination du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites aussi par le Président du Fonds international de développement agricole (au nom également de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial); le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations; le Président de la Commission du développement de la Fédération internationale des

sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population; le Directeur du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Genève; et le Directeur exécutif adjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

21. Toujours à la 16^e séance, le Secrétaire général adjoint et le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont fait une déclaration.

22. Des déclarations ont également été faites par le Président du Comité inter-États de la Communauté d'États indépendants et la Confédération internationale des syndicats libres (au nom de la Coalition mondiale des syndicats).

Tables rondes de haut niveau

23. Les tables rondes de haut niveau (1 à 4) sur le thème du débat de haut niveau ont eu lieu simultanément le 5 juillet 2006.

Table ronde 1

Créer des possibilités de travail décent tout en augmentant la productivité

24. Cette table ronde a été présidée par M. Chadli Laroussi, Ministre tunisien de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, et coanimée par M. José Luis Machinea, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et M. José Manuel Salazar-Xirinachs, Directeur exécutif pour l'emploi à l'Organisation internationale du Travail.

25. Le Président a fait une déclaration liminaire.

26. L'animateur, M. José Luis Machinea, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a ouvert les débats de la table ronde 1 et fait une déclaration.

27. Des déclarations ont été faites par les experts ci-après : M. Membathisi Mdladlana, Ministre sud-africain du travail; M. Aart-Jan de Geus, Ministre néerlandais des affaires sociales et de l'emploi; M. Walter Fust, Directeur général de l'Office du développement et de la coopération de la Suisse; M. Marc Blondel, ancien Secrétaire général de Force ouvrière (France); et M. Daniel Funes de Rioja, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail et Président de la Fédération argentine des employeurs.

28. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Espagne, de Sri Lanka, du Nigéria et du Costa Rica, ainsi que par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

29. Les participants ont formulé des observations finales et l'animateur M. José Manuel Salazar-Xirinachs, Directeur exécutif pour l'emploi à l'Organisation internationale du Travail, a résumé les débats de la table ronde.

30. Le Président de la table ronde a prononcé le discours de clôture.

Table ronde 2

Surmonter les obstacles à la création d'emplois en Afrique et dans les pays les moins avancés

31. La table ronde 2 a été présidée par M. Seydou Bouda, Ministre burkinabè de l'économie et du développement, et coanimée par M. Legwaila Joseph Legwaila, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, et M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

32. Des déclarations ont été faites par les participants à la table ronde ci-après : M. Keat Chhon, Ministre cambodgien des finances et de l'économie; M^{me} Aisha Abdel Hadi, Présidente de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine et Ministre égyptienne de la main-d'œuvre et de l'immigration; M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; et M. Alhaji Bamanga Tukur, Président de la table ronde sur les entreprises africaines et Président du Groupe des affaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

33. Des interventions ont également été faites par les représentants de la Guinée, des États-Unis d'Amérique, de la Guinée-Bissau, d'Haïti, du Japon et de la Namibie, les observateurs du Burkina Faso et du Cap-Vert, et les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que par les représentants du Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme en Afrique (CADEF), du Committee for Refugees and Immigrants des États-Unis et de la Légion de la bonne volonté.

34. Les experts ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les participants et le Président de la table ronde a prononcé le discours de clôture.

Table ronde 3

Mondialisation et migration de la main-d'œuvre

35. La table ronde 3 a été présidée par M. Athauda Seneviratne, Ministre sri-lankais des relations professionnelles et de l'emploi à l'étranger, et coanimée par M. Brunson McKinley, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations et M. Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

36. Après la déclaration de M. Brunson McKinley, coanimateur de la table ronde, les experts ci-après ont fait des déclarations : M. Murat Basesgioglu, Ministre turc de l'emploi et de la sécurité sociale; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; M^{me} Axumite Gebre-Egziabher, Directrice du Bureau du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à New York; M. Vladimir Špidla, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances; et M. Sharan Burrow, membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

37. Des interventions ont été faites par les représentants de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Nigéria, de la Belgique, du Pakistan, de la Pologne, du Canada, de l'Indonésie et du Mexique, ainsi que par l'observateur de la Finlande.

38. M. Juan Somavía, coanimateur de la table ronde, a prononcé le discours de clôture.

Table ronde 4

L'innovation au travail : stratégies nationales visant à réaliser à l'égalité des sexes dans l'emploi

39. La table ronde 4 a été présidée par M^{me} Nicole Ameline, Ambassadrice spéciale chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales et ancienne Ministre française de la parité et de l'égalité professionnelle.

40. La coanimatrice de la table ronde, M^{me} Rachel Mayanja, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, a fait une déclaration liminaire.

41. Des exposés ont été faits par les experts ci-après : M^{me} Anne Kathrine Slungård, Directrice du marketing d'Entra Realestate et Présidente du Comité électoral Statoil (Norvège); M^{me} Shanti Chadha, Directrice de Nepal Woman Crafts; M^{me} Barbara Byers, Vice-Présidente du Congrès canadien du travail et membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail; et M^{me} Awa Wade, Vice-Secrétaire générale du Syndicat national des enseignants (Sénégal).

42. La coanimatrice de la table ronde, M^{me} Mari Simonen, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population, a ouvert les débats.

43. Des interventions ont été faites par les représentants du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes de l'Organisation internationale du Travail, de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de Gender in Trade Development, du Ministère kényan des finances et du Bureau des activités pour les travailleurs de l'Organisation internationale du Travail.

44. Les experts ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les participants. La Présidente de la table ronde a prononcé le discours de clôture.

Décisions prises par le Conseil

45. À la 16^e séance, le 5 juillet, le Président du Conseil a présenté le projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau (E/2006/L.8), soumis par le Président du Conseil à l'issue de consultations officieuses et intitulé « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable ».

46. À la même séance, avant l'adoption du projet de déclaration ministérielle, des déclarations ont été faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, du Mexique, de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de Cuba et de la Fédération de Russie.

47. Toujours à la 16^e séance, l'observateur de la Barbade, en sa qualité de facilitateur du projet de déclaration ministérielle, a fait une déclaration pour éclaircir certains points.

48. Le Conseil a ensuite adopté le projet de déclaration ministérielle publié sous la cote E/2006/L.8 (anglais seulement), tel qu'il avait été modifié oralement.

49. À la même séance, le représentant de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et l'observateur de la Finlande (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

50. Le texte de la déclaration ministérielle se lisait comme suit :

« Déclaration ministérielle

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

Nous, ministres et chefs de délégation participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, organisé à Genève du 3 au 5 juillet 2006,

Ayant examiné le thème de la "Création aux niveaux national et international d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable", ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la question¹,

Rappelant les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres apparentés,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Ayant examiné l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006 : divergences de la croissance et du développement³,

Reconnaissant que le nombre total de personnes sans emploi dans le monde a atteint un niveau sans précédent en 2005, même si le taux global de chômage est resté inchangé, et que la moitié des travailleurs dans le monde, dont la majorité sont des femmes, ont des revenus insuffisants pour sortir, et sortir leur famille, de la pauvreté, soulignant ainsi le double défi qu'il y a à créer de nouveaux emplois productifs et à améliorer la qualité des emplois existants,

Avons adopté la déclaration ci après :

1. Nous sommes convaincus de la nécessité urgente de créer un environnement aux niveaux national et international qui soit propice à la

¹ E/2006/55.

² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.C.I.

réalisation du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous en tant que fondement d'un développement durable. Un environnement favorable à l'investissement, à la croissance et à l'entreprenariat est essentiel à la création de nouvelles possibilités d'emploi. Les possibilités pour les hommes et pour les femmes d'obtenir un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine sont indispensables pour assurer l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous, la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable de toutes les nations, ainsi qu'une mondialisation équitable et pleinement solidaire.

2. Nous reconnaissons qu'un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, qui englobent la protection sociale, les principes et les droits fondamentaux au travail et le dialogue social, sont des éléments clés du développement durable de tous les pays, et donc un objectif prioritaire de la coopération internationale.

3. Nous considérons que les activités de l'OIT relatives au travail décent sont un important instrument pour la réalisation de l'objectif d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous.

4. Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein-emploi productif et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent, des objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales pertinentes et de nos stratégies nationales de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces mesures devraient également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que du travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et des droits fondamentaux au travail.

5. Nous décidons de promouvoir le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, notamment :

a) En respectant, en promouvant et en réalisant les principes contenus dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de l'Organisation internationale du Travail, en reconnaissant le rôle central de l'OIT à cet égard;

b) En faisant des efforts continus pour ratifier – dans le cas des États Membres qui ne l'ont pas encore fait – et appliquer pleinement les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant le respect des principes et des droits fondamentaux au travail, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de s'organiser et de négocier collectivement, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'élimination effective du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession;

c) En envisageant de ratifier et d'appliquer pleinement d'autres conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits

en matière d'emploi des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des migrants et des populations autochtones.

6. Nous réaffirmons qu'une stratégie de l'emploi qui vise à promouvoir un plein-emploi productif librement choisi, ainsi qu'un travail décent pour tous dans le plein respect des principes et des droits fondamentaux au travail dans des conditions d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité, devrait constituer un élément fondamental de toute stratégie de développement. Nous réaffirmons en outre que les politiques macroéconomiques devraient notamment soutenir la création d'emplois. Il conviendrait de tenir pleinement compte des incidences et de la dimension sociales de la mondialisation.

7. Nous réaffirmons notre détermination de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes et des filles, reconnaissant que ces éléments sont essentiels à la réalisation d'un développement durable, ainsi qu'aux efforts de lutte contre la faim, la pauvreté et la maladie. Nous sommes déterminés à appliquer nos engagements de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes, notamment en leur garantissant un accès égal à un emploi productif et à un travail décent.

8. Nous reconnaissons que la violence à l'égard des femmes et des filles est un obstacle sérieux à la réalisation d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous, ainsi que d'un développement durable, et nous réaffirmons notre engagement d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des politiques, y compris des mesures ciblées, pour nous acquitter de l'obligation d'exercer une diligence raisonnable pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, fournir une protection aux victimes et enquêter, poursuivre et punir les auteurs de violences.

9. Nous soulignons la nécessité d'avoir constamment recours à une stratégie d'intégration des questions de parité pour créer un environnement propice à la participation des femmes au développement, qui passe par des approches multisectorielles, intégrées et tout un ensemble de mesures, y compris un engagement politique au plus haut niveau; un changement institutionnel et organisationnel; l'adoption et l'application de politiques et de programmes sectoriels; la définition et l'application de cadres législatifs conformes aux obligations souscrites en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴ et les conventions de l'OIT; des ressources adéquates et des initiatives budgétaires visant à répondre aux besoins des femmes; des mécanismes de responsabilisation et de contrôle; et des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation de l'opinion publique.

10. Nous affirmons notre engagement de concevoir et d'appliquer des stratégies offrant à toutes les personnes qui souffrent d'un handicap des possibilités égales d'avoir pleinement accès à un emploi productif et à un

⁴ Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

travail décent sur un pied d'égalité avec les autres et sans aucune forme de discrimination, notamment en encourageant un marché du travail et un environnement de travail qui soient ouverts, solidaires et accessibles à tous, et en garantissant des conditions de travail justes et favorables.

11. Nous réaffirmons notre engagement de concevoir et d'appliquer des stratégies qui assurent à tous les jeunes des possibilités réelles et égales de trouver un emploi productif et un travail décent. À cet égard, notant que près de la moitié des personnes sans emploi dans le monde sont des jeunes, nous sommes déterminés à intégrer l'emploi des jeunes dans les stratégies et les programmes nationaux de développement; à élaborer des politiques et des programmes visant à améliorer l'employabilité des jeunes, y compris par l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie selon les besoins du marché du travail; et à promouvoir l'accès au travail par des politiques intégrées permettant la création d'emplois nouveaux et de qualité pour les jeunes et facilitant l'accès à ces emplois, notamment par des initiatives en matière d'information et de formation.

12. Nous reconnaissons l'importance des activités du Réseau pour l'emploi des jeunes en tant que mécanisme collégial d'échange, d'appui et d'examen, et nous invitons les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations partenaires à renforcer et à élargir le Réseau aux niveaux national, régional et international.

13. Nous soulignons le lien important qui existe entre la migration internationale et le développement et attendons avec intérêt le dialogue de haut niveau, que l'Assemblée générale consacra à la question les 13 et 14 septembre 2006 dans le cadre de sa soixante et unième session, et qui devrait permettre d'en examiner les multiples aspects afin de déterminer comment exploiter au maximum les incidences bénéfiques de la migration sur le développement tout en en réduisant au maximum les effets néfastes.

14. Nous réaffirmons l'importance de promouvoir et de réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et l'accès de tous aux soins de santé primaires dans le cadre des initiatives visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein-emploi productif et à favoriser l'intégration sociale. Nous reconnaissons la nécessité de continuer de s'attaquer aux incidences du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres graves maladies infectieuses sur le développement social et économique.

15. Nous soulignons qu'une bonne gouvernance au niveau international est essentielle à la réalisation d'un développement durable. Pour garantir un environnement économique international dynamique et favorable, il est important de promouvoir une gouvernance économique mondiale en se préoccupant des mécanismes financiers internationaux, des modalités commerciales, des processus technologiques et des mécanismes d'investissement qui ont des incidences sur les perspectives de développement des pays en développement. À cet effet, la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, notamment fournir un appui aux réformes structurelles et macroéconomiques, apporter une solution globale au problème de la dette extérieure et élargir l'accès des pays en développement aux marchés.

16. Nous demandons à tous les pays de promouvoir la bonne gouvernance, essentielle à un développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques rationnelles, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois, et que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'état de droit, l'égalité des sexes, des politiques d'économie de marché et la volonté globale de créer des sociétés justes et démocratiques sont également indispensables et constituent des objectifs qui se renforcent mutuellement.

17. Nous reconnaissons que des institutions et une réglementation appropriées, y compris des mécanismes de dialogue social, sont importantes pour un fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail; cela englobe l'adoption et l'application d'une législation du travail qui protège les droits des travailleurs.

18. Nous invitons les gouvernements et autres institutions compétentes à examiner, le cas échéant, les incidences de leurs politiques sur l'emploi et un travail décent pour tous, en veillant notamment à la cohérence des politiques.

19. Nous reconnaissons que, dans le contexte de la mondialisation, les pays ont besoin de concevoir des politiques qui leur permettent de rechercher à la fois l'efficacité économique et la sécurité sociale et de développer des systèmes de protection sociale offrant une couverture plus large et plus efficace, politiques qui devraient s'inspirer des besoins et des réalités de chaque pays, et à cet égard nous invitons la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales et l'Organisation internationale du Travail, à œuvrer de concert pour aider dans leurs efforts, selon qu'il convient, les pays en développement qui en feraient la demande.

20. Nous réaffirmons que, étant donné que les trois quarts des pauvres dans le monde vivent essentiellement en milieu rural et agricole dans des pays en développement, le développement rural et agricole devrait faire partie intégrante des politiques nationales et internationales en matière de développement, et que pour sortir de la pauvreté il est urgent d'améliorer la productivité et d'accroître les revenus dans le secteur agricole et dans le secteur non agricole en milieu rural, compte tenu de l'importance d'assurer une source de revenus aux paysans pratiquant une agriculture de subsistance dans les pays en développement. Pour cela, il faut notamment une amélioration substantielle de l'accès aux marchés; des réductions, en vue de leur élimination progressive, de toutes les formes de subventions à l'exportation; des réductions substantielles des mesures de soutien interne qui faussent les échanges; et des investissements accrus, y compris des investissements étrangers directs, dans les infrastructures matérielles et la diversification des produits, ainsi qu'un accroissement de la composante valeur ajoutée des exportations. Nous demandons un soutien accru, de la communauté internationale et du système des Nations Unies notamment, en faveur du développement de l'agriculture et du renforcement des capacités commerciales dans le secteur agricole dans les pays en développement, et nous encourageons l'appui aux projets de mise en valeur des produits de base, en particulier les

projets axés sur le marché, ainsi qu'à leur préparation dans le cadre du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base.

21. Nous soulignons à nouveau que les zones rurales et les zones urbaines sont, d'un point de vue économique, social et environnemental, interdépendantes et que les villes et les cités sont des moteurs de croissance contribuant au développement à la fois des établissements humains ruraux et des établissements humains urbains. Un aménagement du territoire intégré et la prise en compte de manière équilibrée des conditions de vie en milieu rural et en milieu urbain sont d'une importance cruciale pour toutes les nations. Il faut tirer pleinement parti des contributions complémentaires et des liens entre zones urbaines et zones rurales en accordant toute l'attention voulue à leurs besoins économiques, sociaux et environnementaux propres. Tout en s'attaquant à la pauvreté urbaine, il est essentiel d'éliminer la pauvreté rurale et d'améliorer les conditions de vie, ainsi que de créer des perspectives d'emploi et d'éducation dans les établissements ruraux et dans les villes et les cités de petite taille et de taille moyenne.

22. Nous réaffirmons que l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'abandon des modes de production et de consommation non viables, et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable, et nous invitons tous les pays à encourager des modes de production et de consommation viables sous l'impulsion des pays développés et dans l'intérêt de tous les pays, en tenant compte des Principes de Rio, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées énoncé dans le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁵, comme il est prévu dans le Programme de mise en œuvre issu du Sommet mondial sur le développement durable (Programme de mise en œuvre de Johannesburg).

23. Nous reconnaissons que du fait de l'interdépendance croissante des économies nationales à l'ère de la mondialisation et de la mise en place de systèmes réglementant les relations économiques internationales, la marge de manœuvre pour les politiques économiques nationales, c'est à dire le domaine réservé des politiques intérieures, tout particulièrement en matière de commerce, d'investissement et de développement industriel, est désormais souvent circonscrite par un ensemble de règles et d'engagements internationaux et par les impératifs du marché mondial. C'est à chaque gouvernement qu'il appartient de concilier les avantages découlant de l'acceptation de règles et d'engagements internationaux et les inconvénients résultant de la réduction concomitante de sa marge de manœuvre. Il est

⁵ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe 1.

⁶ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

particulièrement important pour les pays en développement, eu égard à leurs buts et objectifs en matière de développement, que tous les pays tiennent compte de la nécessité de procéder à cet arbitrage entre marge de manœuvre nationale d'une part et règles et engagements internationaux d'autre part.

24. Nous décidons d'encourager un accroissement des investissements directs, y compris des investissements étrangers directs, dans les pays en développement et les pays en transition pour soutenir les activités de développement de ces pays et faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements.

25. Nous décidons en outre de continuer de soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour instaurer un environnement intérieur permettant d'attirer les investissements, en créant notamment des conditions d'investissement transparentes, stables et prévisibles, assorties du respect des obligations contractuelles et des droits de propriété, du respect de l'état de droit et de la mise en œuvre de politiques et de réglementations qui encouragent la formation d'entreprises.

26. Nous nous engageons à promouvoir et à faciliter pour les pays en développement et les pays en transition, en tant que de besoin, l'accès aux technologies, notamment celles qui ménagent l'environnement, et aux savoir-faire correspondants, ainsi que la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies et savoir-faire à des conditions favorables, y compris des conditions privilégiées et préférentielles, comme mutuellement convenu.

27. Nous reconnaissons le rôle vital que le secteur privé peut jouer dans la réalisation de nouveaux investissements, la création d'emplois et la mobilisation de financements en faveur du développement.

28. Nous encourageons les gouvernements à continuer de s'attacher à instaurer un environnement favorable au développement des entreprises dans les zones rurales et dans les zones urbaines. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux politiques visant à promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que la participation et l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur structuré et le secteur non structuré grâce, entre autres, à une simplification et à une amélioration des procédures administratives pour l'enregistrement des petites entreprises, l'accès au microcrédit, les systèmes de sécurité sociale et l'information sur les marchés et les nouvelles technologies, ainsi qu'à une amélioration du cadre réglementaire. Ces politiques devraient contribuer à l'intégration de l'activité économique informelle dans l'économie générale.

29. Nous soulignons l'importance de promouvoir la responsabilité et la responsabilisation des entreprises. Nous encourageons les pratiques commerciales responsables comme celles qui sont préconisées dans le Pacte mondial et nous exhortons le secteur privé à tenir compte des incidences de ses activités non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi du point de vue du développement, sur le plan social et sous l'angle des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'environnement. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la Déclaration de principes tripartite de l'Organisation internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

30. Nous demandons un accroissement des investissements nationaux et du financement international en faveur du développement ainsi que des flux d'investissement vers les pays en développement et les pays en transition qui soient axés sur les secteurs économiques les mieux à même d'assurer un emploi productif et un travail décent pour tous. Ce financement en faveur du développement pourrait inclure, le cas échéant, des systèmes de conversion des créances pour le financement du développement durable afin d'assurer un emploi et un travail décent pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes.

31. Nous reconnaissons aussi le rôle important que le secteur public peut jouer en tant qu'employeur et pour favoriser l'instauration d'un environnement qui permette véritablement un plein-emploi productif et un travail décent pour tous.

32. Nous insistons sur l'importance de la création d'emplois pour la reconstruction et le développement après un conflit. Nous soulignons qu'il est urgent de créer des perspectives d'emploi pour les femmes et pour les hommes qui ne peuvent plus assurer leur subsistance par suite d'un conflit ou d'une catastrophe. Nous demandons à toutes les organisations internationales, aux organismes de la société civile et au secteur privé de compléter les efforts entrepris au niveau national pour créer des emplois afin de remédier aux conséquences de ces situations d'urgence.

33. Nous encourageons vivement la coopération et la coordination aux niveaux multilatéral et bilatéral entre donateurs et entre institutions, à la recherche des objectifs d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous. À cette fin, nous invitons toutes les organisations internationales compétentes, à la demande des gouvernements et des acteurs intéressés, à contribuer à travers leurs programmes, leurs politiques et leurs activités aux objectifs d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous conformément aux stratégies nationales de développement.

34. Nous exhortons les fonds, programmes et institutions des Nations Unies et invitons les institutions financières à appuyer les efforts visant à inscrire les objectifs d'un plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous dans leurs politiques, programmes et activités. À cet égard, nous invitons les acteurs intéressés à prendre dûment compte des programmes de pays de l'Organisation internationale du Travail pour un travail décent, afin d'arriver dans le cadre du système des Nations Unies à une approche du développement au niveau national plus cohérente et plus pragmatique sur une base volontaire.

35. Nous demandons également aux commissions techniques et régionales de considérer comment leurs activités contribuent, ou pourraient contribuer, aux objectifs d'un plein-emploi et d'un travail décent pour tous.

36. Nous encourageons aussi toutes les institutions compétentes à collaborer activement à l'élaboration, entreprise par l'Organisation internationale du Travail à la demande du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, d'une panoplie type de mesures pour promouvoir un travail décent.

37. Nous demandons à l'Organisation internationale du Travail de se concentrer sur la mise en œuvre des engagements pris en vue de promouvoir

un plein-emploi productif et un travail décent pour tous dans le cadre des conférences et sommets importants des Nations Unies, y compris les engagements figurant dans les textes issus du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial pour le développement social, afin de parvenir à de véritables avancées en termes à la fois de politiques et de programmes opérationnels, et à cet effet nous demandons à l'Organisation internationale du Travail d'envisager d'élaborer des plans d'action pour 2015 assortis d'un calendrier précis, en collaboration avec toutes les parties concernées, pour atteindre cet objectif.

38. Nous nous engageons à appliquer la présente déclaration et invitons tous les acteurs compétents, y compris les institutions de Bretton Woods et autres banques multilatérales, à s'associer à nos efforts à cet égard.

39. Nous décidons de garder à l'examen la mise en œuvre de la présente déclaration, notamment par l'intermédiaire des organes subsidiaires du Conseil économique et social, et nous soulignons que le Conseil devrait assurer la coordination et la cohérence des programmes pertinents des organismes des Nations Unies.

40. Nous demandons au Secrétaire général d'inclure, dans son rapport annuel sur le suivi des textes issus des conférences et sommets importants des Nations Unies, un examen des progrès réalisés en vue d'instaurer, aux niveaux national et international, un environnement permettant de favoriser un plein-emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que de leurs incidences du point de vue du développement durable, tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel. »

Documents examinés par le Conseil dans le cadre de son débat de haut niveau

51. À sa 16^e séance, le 5 juillet, sur la proposition de son président, le Conseil a pris note des documents présentés au titre du point 2 de l'ordre du jour. Voir décision **2006/219 du Conseil**.

Clôture du débat de haut niveau

52. À sa 16^e séance, le 5 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration.

53. À la même séance, le Président du Conseil a fait une déclaration finale et a déclaré clos le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil pour 2006.

Chapitre IV

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles des Nations Unies en faveur de la coopération internationale au service du développement

1. Le Conseil a examiné la question des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur de la coopération internationale au service du développement (point 3 de l'ordre du jour) de sa 23^e à sa 26^e séance, ainsi qu'à sa 40^e séance du 11 au 13 juillet et le 26 juillet 2006. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.23 à 26 et 40). Le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général sur l'examen des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement (E/2006/60).

2. À sa 23^e séance, le 11 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat sur l'examen complet des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement. Des observations liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), et l'animateur de la réunion-débat, José Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Les participants suivants ont fait des exposés : Bambang Widianto, Vice-Ministre de la planification, Ministère d'État à planification/Office de planification du développement national, Indonésie; Luiz Henrique Pereira Fonseca, Directeur, Agence brésilienne de coopération; M. Hannu Kyröläinen, Directeur général, Département des affaires mondiales, Ministère finlandais des affaires étrangères; Hyun Cho, Représentant permanent adjoint de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et ancien Directeur général des affaires économiques internationales, Ministère des affaires étrangères et du commerce; Jeroen Steeghs, Ministre plénipotentiaire, Chef de la Section des affaires économiques et sociales, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; et Bruce Jenks, Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

3. À sa 25^e séance, le 12 juillet 2006, le Conseil a tenu une réunion-débat avec les membres de l'équipe des Nations Unies en Indonésie sur le rôle que jouent les activités de coopération des Nations Unies au service du développement pour la création d'emplois et un travail décent, les résultats obtenus, la cohérence et l'appui à l'échelle du système grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), a fait une déclaration liminaire. Les participants suivants ont fait des exposés : Bambang Widianto, Vice-Ministre de la planification, Ministère d'État à la planification/Agence de planification du développement national, Indonésie; Bo Asplund, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de l'ONU et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement; Gwi-Yeop Son, Directeur de pays du PNUD (Indonésie); Peter Rademaker, Directeur adjoint, Organisation internationale du Travail, Bureau de l'Indonésie; et Masayoshi Matsushita, représentant de l'Organisation des Nations

Unies pour le développement industriel. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

A. Suite donnée aux recommandations de politique générale faites par l'Assemblée générale et le Conseil

4. À sa 26^e séance, le 13 juillet 2006, le Conseil a tenu un débat général sur la suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a) de l'ordre du jour). Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général concernant les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/60/74-E/2005/57);

b) Rapport du Secrétaire général concernant les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2004 (A/61/77-E/2006/59);

c) Rapport du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/83-E/2005/72);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale (E/2006/58);

e) Note du Secrétaire général sur l'examen des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement (E/2006/60);

f) Consolidated list of issues related to the coordination of operational activities (Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/2006/CRP.1).

5. À la même séance, une déclaration liminaire a été faite par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

6. Toujours à la 26^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Australie (également au nom également du Canada et de la Nouvelle-Zélande), de la Chine, du Bangladesh, de l'Indonésie, de l'Inde, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Bénin et de la Thaïlande, et les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; et des pays du Processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova), de l'Azerbaïdjan, de la Norvège, de la Suisse et du Bélarus. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

7. Le Conseil a tenu un débat sur le point 3 b), intitulé « Rapports des Conseils d'Administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial », à ses 24^e et 40^e séances, les 12 et 26 juillet 2006. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006 (20 au 27 janvier 2006, New York) (DP/2006/15)¹;

b) Décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa première session ordinaire de 2006 (20 au 27 janvier 2006) (DP/2006/16)¹;

c) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2005 (E/2005/34/Rev.1)²;

d) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2005 (E/2005/35)³;

e) Rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social (E/2006/5);

f) Rapport annuel de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social (E/2006/6);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2005 (E/2006/14);

h) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006 (16 au 20 et 23 janvier 2006) [E/2006/34 (Part I)]⁴;

i) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006 (16 au

¹ À paraître dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 15* (E/2006/35).

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 14* (E/2005/34/Rev.1).

³ *Ibid.*, *Supplément n° 15* (E/2005/35).

⁴ À paraître dans les *Documents officiels du Conseil économique et social 2006, Supplément n° 14* (E/2006/34/Rev.1).

20 et 23 janvier 2006) : réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial (E/2006/34 (Part I)/Add.1)⁴;

j) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2005 (E/2006/36)⁵;

k) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2006 (5 au 9 juin 2006) (E/2006/L.6)⁴;

l) Décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population à sa session annuelle de 2006 (E/2006/CRP.8)¹.

8. À sa 24^e séance, le 12 juillet, le Conseil a dialogué avec les directeurs des fonds et programmes des Nations Unies. Le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), a fait une déclaration liminaire. Des exposés ont été faits par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement; la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population; le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial; et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

Décisions prises par le Conseil

9. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/14**. Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, il a adopté la **décision 2006/236**.

État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

10. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.28) intitulé « État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », qui était présenté par le Vice-Président du Conseil, Léo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

11. À la même séance, l'observateur de la Suisse, en tant que facilitateur du projet de résolution, a apporté des modifications orales au texte (E/2006/SR.40).

12. Toujours à la 40^e séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration dans laquelle il a demandé que le projet de résolution soit mis aux voix.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social 2006, Supplément n° 16 (E/2006/36).

13. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, par un vote à main levée, par 40 voix contre une et aucune abstention. Voir la **résolution 2006/14** du Conseil.

14. Le représentant de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a expliqué son vote avant le vote. Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada ont expliqué leur vote après le vote.

15. L'observateur de la Finlande a fait par la suite une déclaration (au nom de l'Union européenne).

**Documents examinés par le Conseil au titre de la suite donnée
aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale
et du Conseil**

16. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition du Vice-Président, Léo Mérorès (Haïti), de plusieurs documents présentés au titre du point 3 b) de l'ordre du jour. Voir la **décision 2006/236** du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux questions de coordination

La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

1. À ses 18^e à 21^e et 29^e séances, les 6, 7, 10 et 17 juillet 2006, le Conseil a tenu un débat sur la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim (point 4 de l'ordre du jour). Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim (E/2006/56). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.18 à 21 et 29).

Débat général

2. À sa 18^e séance, le 6 juillet, le Conseil a tenu un débat général sur le point 4 de l'ordre du jour. Il a entendu une déclaration liminaire de son vice-président, Hjalmar W. Hannesson (Islande), et un discours d'introduction du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations (voir E/2006/SR.18).

3. Au cours de la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la Chine, du Brésil, de l'Inde et de la Guinée-Bissau. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, de la Croatie et de la Turquie, pays candidats, et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova), de la Suisse et de la Norvège.

4. Toujours à la 18^e séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'Association des citoyens du monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil.

Table ronde sur la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, sa dimension normative et politique et sa dimension programmatique et opérationnelle

5. À sa 19^e séance, le 7 juillet, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème de la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, sa dimension normative et politique et sa dimension programmatique et opérationnelle. Le Vice-Président du Conseil, Hjalmar W. Hannesson (Islande) a ouvert les débats et fait une déclaration.

6. Les participants ci-après ont fait des exposés : Semakula Kiwanuka, Ministre d'État ougandais des finances; Jim Harvey, du Ministère du développement

international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Nora Lustig, Présidente du Groupe de la lutte contre la pauvreté au Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement; et Yash Tandon, Directeur du Centre du Sud de Genève. Les exposés ont été suivis d'un débat interactif.

7. Les représentants de la Guinée, du Nigéria, de la Mauritanie, des États-Unis d'Amérique et du Bénin sont intervenus, de même que les observateurs de la République bolivarienne du Venezuela et de la Finlande.

8. Les participants ont répondu aux questions posées et le Vice-Président du Conseil, Hjalmar W. Hannesson (Islande), a fait une déclaration.

Table ronde avec les présidents des commissions techniques et des autres organes subsidiaires du Conseil sur le thème de la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

9. À sa 20^e séance, le 7 juillet, le Conseil a tenu une table ronde avec les présidents des commissions techniques et d'autres organes subsidiaires du Conseil sur le thème de la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim. Des remarques liminaires ont été faites par le Vice-Président du Conseil, Hjalmar W. Hannesson (Islande), et par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

10. Les participants ci-après ont fait des exposés : le Représentant permanent adjoint du Mexique, au nom du Président de la Commission de statistique; le Vice-Président de la Commission de la population et du développement, au nom du Président de la Commission; le Président de la Commission du développement social; la Présidente de la Commission de la condition de la femme; le Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; l'observateur de l'Égypte, au nom de la Commission de la science et de la technique au service du développement; le Président du Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts; et la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies. Les exposés ont été suivis d'un débat interactif.

11. Les représentants de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, de la Guinée, de la République démocratique du Congo, des États-Unis d'Amérique et du Nigéria sont intervenus, de même que l'observateur de la Finlande.

12. Les participants ont répondu aux observations faites et aux questions posées. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Vice-Président du Conseil, Hjalmar W. Hannesson (Islande), ont formulé des observations finales.

Échange de vues sur la grippe aviaire, crise mondiale

13. À sa 21^e séance, le 10 juillet, le Conseil a organisé un échange de vues sur le thème de la grippe aviaire, crise mondiale. Le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.

14. Les participants ci-après ont fait des exposés : David Harcharik, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Margaret Chan, Directrice générale adjointe pour les maladies transmissibles et représentante du Directeur général pour les pandémies grippales à l'Organisation mondiale de la santé; Joseph Ingram, Représentant spécial de la Banque mondiale à Genève; Peter Batchelor, chef d'équipe au Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement à Genève; Katherine Rooney, représentante de l'Organisation de l'aviation civile internationale; Amr Abdel-Ghaffar, Coordonnateur des programmes et interlocuteur pour la grippe aviaire à l'Organisation mondiale du tourisme; et Richard Blewitt, Directeur du département Coopération au sein du mouvement de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

15. Un dialogue interactif a eu lieu, au cours duquel les participants ci-après ont fait des déclarations : les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Bangladesh, du Nigéria, de la Thaïlande, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'Australie, de la Guinée-Bissau, de la France, de la République démocratique du Congo et de la Turquie, ainsi que les observateurs de la Finlande et d'El Salvador.

16. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que d'une organisation intergouvernementale, l'Organisation mondiale de la santé animale.

17. À la fin de la table ronde, David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine a résumé les débats.

Décisions prises par le Conseil

18. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/4** et la **décision 2006/220**.

La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

19. À sa 29^e séance, le 17 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.14) intitulé « La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim », présenté par le Vice-Président du Conseil, Hjalmar W. Hannesson (Islande), à l'issue de consultations officielles.

20. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la **résolution 2006/4** du Conseil.

Programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination et le document examiné au titre de ce point

21. À sa 29^e séance, le 17 juillet, sur la proposition de son président, et compte tenu du paragraphe c) de sa décision 2005/221, le Conseil a décidé de reporter la rédaction finale du programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination à une reprise de la session et pris note du document présenté au titre du point 4 (E/2006/56). Voir la **décision 2006/220** du Conseil.

Clôture du débat consacré aux questions de coordination

22. À sa 29^e séance, le 17 juillet, le Conseil a conclu son débat consacré aux questions de coordination.

Chapitre VI

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Le Conseil a examiné la question de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe (point 5 de l'ordre du jour) de sa 27^e à sa 30^e séance, les 14, 17 et 18 juillet 2006. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.27 à 30).
2. Pour examiner le point 5 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour El Salvador et le Guatemala (A/61/78-E/2006/61);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan (A/61/79-E/2006/67);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/61/85-E/2006/81);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du raz-de-marée catastrophique survenu dans l'océan Indien (A/61/87-E/2006/77).

Débat général

3. À sa 27^e séance, le 14 juillet, le Vice-Président du Conseil, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), a fait une déclaration liminaire. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a fait un discours d'introduction. L'Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général pour l'après-tsunami a également fait une déclaration.
4. Au cours de la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Canada, de l'Australie, du Pakistan, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie et de la Chine, ainsi que par les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats et des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova), et de la Norvège.
5. Toujours à la 27^e séance, une déclaration a été faite par l'observateur de l'Ordre souverain de Malte et par les représentants de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'Organisation mondiale de la santé.

Table ronde consacrée à la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire

6. À sa 28^e séance, le 17 juillet, le Conseil a organisé une table ronde sur la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire. Des déclarations liminaires ont été faites par son vice-président, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), et par l'animatrice de la table ronde, Erika Feller, Haut-Commissaire assistante au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

7. Les participants ci-après ont fait des exposés : Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, conseiller juridique; François Ngendahayo, Ministre de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre; Gabrielle Nanchen, membre de l'Assemblée du Comité international de la Croix-Rouge; et Lois Lewis Bruthus, Directrice de l'Association des femmes juristes du Libéria. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

8. Des interventions ont été faites par les représentants de la Guinée, de la République démocratique du Congo, du Bangladesh, des États-Unis d'Amérique, d'Haïti, de l'Australie et de la Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne), du Soudan et de la République islamique d'Iran.

9. Les participants ont répondu aux observations faites et aux questions posées et le Vice-Président du Conseil, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), a fait des observations finales.

Table ronde sur les situations d'urgence chroniquement sous-financées

10. À sa 30^e séance, le 18 juillet, le Conseil a organisé une table ronde consacrée aux situations d'urgence chroniquement sous-financées. Des déclarations liminaires ont été faites par son vice-président, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), et par l'animateur de la table ronde, Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

11. Les participants ci-après ont fait des exposés : Antonio Cavaco, Directeur général du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne; Abdi Ali Raghe, de la direction générale de l'Africa Rescue Committee; et Dennis McNamara, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les personnes déplacées. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues avec les délégations.

12. Des interventions ont été faites par les représentants de la Guinée-Bissau, de la Guinée, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Canada, ainsi que par les observateurs de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran et des Pays-Bas.

13. Des exposés ont été également faits par les représentants du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

14. Les participants ont répondu aux observations faites et aux questions posées et le Vice-Président du Conseil, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), a fait des observations finales.

Décisions prises par le Conseil

15. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/5**.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

16. À sa 30^e séance, le 18 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.13) intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies », présenté par son vice-président, Prasad Kariyawasam (Sri Lanka), à l'issue de consultations officielles.

17. À la même séance, le Secrétaire a modifié oralement le troisième alinéa du préambule et le paragraphe 15 de la résolution.

18. Toujours à la 30^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir la **résolution 2006/5** du Conseil.

Chapitre VII

Débat général

A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

1. À ses 22^e et 43^e séances les 10 et 28 juillet 2006, le Conseil a examiné la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) en même temps que les questions relatives à l'économie et à l'environnement : science et technique au service du développement. À ses 31^e et 43^e séances les 19 et 28 juillet 2006, le Conseil a également examiné le point 6 de l'ordre du jour en même temps que la question de la suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.22, 31 et 43).

2. À ses 32^e, 33^e, 42^e et 43^e séances, les 20, 27 et 28 juillet 2006, le Conseil a examiné la question de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour) en même temps que la question de l'examen et de la coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour).

3. Pour l'examen du point 6, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (A/61/90-E/2006/84) (voir également le point 8 et le paragraphe introductif des points 13 et 14 de l'ordre du jour);

b) Rapport du Secrétaire général sur les modalités de la coordination interinstitutions de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment des recommandations sur le processus de suivi (E/2006/85 et A/60/1005/Corr.1-E/2006/85/Corr.1);

c) Synopsis of the review of methods of work undertaken by the functional commissions and other relevant subsidiary bodies of the Economic and Social Council (Vue d'ensemble de l'examen des méthodes de travail entrepris par les commissions techniques et autres organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social) (E/2006/CRP.7) (voir également le point 8 et le paragraphe introductif des points 13 et 14 de l'ordre du jour);

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

d) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les organismes issus

des Accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, 24 avril 2006) (A/61/81-E/2006/73);

Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)

e) Rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/82-E/2006/74 et Corr.1).

4. À la 22^e séance, le 10 juillet, le Président du Conseil a ouvert le débat général de la session de fond de 2006 du Conseil.

5. À la même séance, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations ainsi qu'un discours inaugural prononcé par Jamaludin Jarjis, Ministre malaisien des sciences, de la technologie et de l'innovation. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a également fait une déclaration (au titre des points 6 et 13 b) de l'ordre du jour).

6. À sa 31^e séance, le 19 juillet, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (au titre des points 6 et 8 de l'ordre du jour).

7. À sa 32^e séance, le 20 juillet, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (au titre du point 6 b) de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

8. Le Conseil a adopté la résolution 2006/44 au titre des points 6, 8, 13 et 14 de l'ordre du jour. Il a adopté la résolution 2006/46 au titre des points 6 et 13 b). Pour toute décision prise conjointement par le Conseil au titre de ces points, voir section H ci-dessous.

Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B

9. À sa 43^e séance, le 28 juillet 2006, le Vice-Président du Conseil, Dalius Čekuolis (Lituanie), a présenté, à l'issue de consultations officieuses, un projet de résolution (E/2006/L.35) intitulé « Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B ».

10. À la même séance, le Conseil a été informé que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

11. Toujours à la 43^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2006/L.35 au titre des points 6, 8, 13 et 14 de l'ordre du jour. Voir la résolution 2006/44 du Conseil.

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Décisions prises par le Conseil

12. Le Conseil a adopté la résolution 2006/45 au titre du point 6 a) de l'ordre du jour.

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

13. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.34) intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement », présenté par son vice-président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses.

14. À la même séance, le Conseil a été informé que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

15. Toujours à la 43^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/45 du Conseil.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Réunion-débat sur la mobilisation des ressources, la création de conditions propices à l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés et la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 2004

16. À sa 33^e séance, le 20 juillet, le Conseil a tenu une réunion-débat au titre du point 6 b) sur la mobilisation des ressources, la création de conditions propices à l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés et la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 2004. La table ronde a été présidée par le Vice-Président du Conseil, Dalius Čekuolis (Lituanie).

17. Au cours de la même séance, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que par l'animatrice, Mandeep Bains, Conseillère principale pour la campagne Objectifs du Millénaire des Nations Unies.

18. Toujours à la 33^e séance, les participants ci-après ont présenté des exposés : Simon Scott, administrateur principal et chef de la Section du suivi et des statistiques au secrétariat du Comité d'aide au développement; Seidou Imorou Mako, responsable du logement et de l'assainissement au Ministère béninois de l'environnement, de l'habitat et de l'aménagement urbain; et Arjun K. Karki, Président du Programme de surveillance de la situation des pays les moins avancés (LDC Watch).

19. La même séance a été marquée par un échange de vues au cours duquel sont intervenus les représentants du Bangladesh, de la Guinée-Bissau, de la République-Unie de Tanzanie et du Bénin.

20. Les participants ont répondu aux questions posées. Le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présenté des observations finales.

Décisions prises par le Conseil

21. Le Conseil a adopté la résolution 2006/41 au titre du point 6 b) de l'ordre du jour.

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

22. À la 33^e séance, le 20 juillet, à la suite d'une déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le représentant du Bénin a présenté un projet de résolution (E/2006/L.15) intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 », qui est libellé comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010,

Rappelant également sa décision 2001/320, en date du 24 octobre 2001, d'inscrire régulièrement, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Mise en œuvre et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU", une question subsidiaire intitulée : "Examen et coordination de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010",

Rappelant en outre sa résolution 2005/44 du 27 juillet 2005,

Rappelant la résolution 60/228 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2005 et sa décision 60/556 du 16 mai 2006,

1. *Prend acte* du rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010;

2. *Exprime à nouveau* la grave préoccupation que lui inspire l'insuffisance des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action;

3. *Souligne* qu'il importe de remédier aux lacunes caractérisant la mise en œuvre du Programme d'action et exhorte les pays les moins avancés et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement à intensifier leurs efforts et à adopter rapidement des mesures en vue d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action dans les délais prévus;

4. *Souligne également* qu'il importe de procéder à des évaluations sectorielles de l'exécution du Programme d'action et invite à cet égard toutes

les organisations compétentes à rendre compte, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des progrès accomplis en la matière en utilisant des critères et indicateurs permettant de quantifier les résultats obtenus par rapport aux buts et objectifs du Programme d'action;

5. *Invite* les participants à la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, qui se tiendra à New York les 18 et 19 septembre 2006, à prendre des mesures axées sur les résultats afin d'accélérer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action;

6. *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport intérimaire annuel sur l'exécution du Programme d'action qui soit analytique et axé sur les résultats et mette l'accent sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. »

23. À sa 42^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.29) intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 », présenté par son vice-président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution E/2006/L.15.

24. À la même séance, le représentant du Bénin a modifié oralement le texte, comme suit :

a) Au troisième alinéa du préambule, les mots « la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors du huitième débat de haut niveau à sa session de fond » ont été remplacés par « la déclaration ministérielle faite lors du débat de haut niveau »;

b) Le paragraphe 6, qui se lisait comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport annuel sur l'application du Programme d'action qui soit plus analytique et davantage axé sur les résultats, en mettant un accent accru sur les progrès accomplis en la matière par les pays en développement et leurs partenaires de développement ».

a été révisé comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de soumettre un rapport intérimaire annuel sur l'exécution du Programme d'action qui soit analytique et axé sur les résultats et mette l'accent sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ».

25. À sa 42^e séance également, le Conseil a été informé que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

26. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2006/L.29, tel que modifié oralement. Voir la résolution 2006/41 du Conseil.

27. À la lumière de l'adoption du projet de résolution E/2006/L.29, le projet de résolution E/2006/L.15 a été retiré par son auteur.

B. Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions

28. Le Conseil a tenu un débat sur les questions de coordination, les questions relatives aux programmes et autres questions (point 7 de l'ordre du jour) à ses 36^e à 39^e et à ses 41^e à 43^e séances, du 24 au 28 juillet 2006. On trouvera un exposé du débat dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.36 à 39 et 41 à 43). Le Conseil était saisi des documents suivants :

Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)

a) Rapport d'ensemble annuel pour 2005/06 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2006/66);

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (point 7 b) de l'ordre du jour)

b) Programmes pertinents figurant dans le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 (fascicules pertinents du document A/61/6);

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)

c) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2006/79);

Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)

d) Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2006/69 et Corr.1);

e) Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/88);

Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)

f) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2006/65) [voir également le point 14 a)];

g) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et stratégies adoptées à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la prise en compte des sexospécificités (E/2006/83);

**Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications
(point 7 f) de l'ordre du jour**

h) Note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport annuel du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (E/2006/63);

**Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit
(point 7 g) de l'ordre du jour)**

i) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2006/64);

j) Rapport du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi (E/2006/53);

k) Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2006/8);

Le tabac ou la santé (point 7 h) de l'ordre du jour)

l) Rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (E/2006/62).

29. À la 36^e séance, le 24 juillet, une déclaration liminaire a été prononcée par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales (au titre des points 7 a) et 7 b) de l'ordre du jour) et par le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (au titre des points 7 c) et 7 f) de l'ordre du jour).

30. À la 37^e séance, le 24 juillet, une déclaration liminaire a été prononcée par le Directeur de l'Initiative pour un monde sans tabac de l'Organisation mondiale de la santé (au titre du point 7h) de l'ordre du jour).

31. À la 38^e séance, le 25 juillet, des déclarations liminaires ont été prononcées par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, ainsi que par la Directrice de la Division de la promotion de la femme (au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour).

32. À la 39^e séance, le 26 juillet, des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (au titre du point 7 d) de l'ordre du jour) et par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom des présidents des Groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi et pour la Guinée-Bissau, ainsi que par le coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée-Bissau (au titre du point 7 g) de l'ordre du jour).

33. À la même séance, une déclaration liminaire a été également prononcée par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales (au titre du point 7 g) de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

34. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2006/10 à 2006/13, 2006/35, 2006/36 et 2006/42 ainsi que les décisions 2006/227, 2006/248 et 2006/251.

1. Rapports des organes de coordination

Document examiné par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

35. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition de son vice-président, du Rapport d'ensemble annuel pour 2005/06 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (E/2006/66). Voir la décision 2006/227 du Conseil.

36. À sa 44^e séance, le 11 octobre 2006, le Conseil a repris son examen du point 7 a) de l'ordre du jour (Rapports des organes de coordination). On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.44). Le Conseil était saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16)¹.

37. À la même séance, le 11 octobre, le Conseil a entendu une déclaration liminaire du Président du Comité du programme et de la coordination.

Décisions prises par le Conseil

38. Sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de prendre note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session. Voir **décision 2006/257** du Conseil.

2. Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009

39. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le Conseil a examiné le point 7 b) de l'ordre du jour. Aucune mesure n'a été prise au titre de ce point.

3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies et de permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale

40. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.22) intitulé « Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États », présenté par son Vice-Président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses.

41. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a modifié oralement le paragraphe 1 en remplaçant, dans le texte anglais, les mots « States Members » par les mots « Member States ».

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 16 (A/61/16).

42. Toujours à la 41^e séance, le Conseil a été informé que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

43. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir la résolution 2006/35 du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

44. À la 39^e séance, le 26 juillet, le représentant du Canada, au nom du Bénin, du Brésil, du Canada, de l'Espagne, d'Haïti, de la Trinité-et-Tobago² et de la Tunisie, a présenté un projet de résolution (E/2006/L.11) intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ». Par la suite, le Belize et le Guyana se sont portés coauteurs du projet de résolution.

45. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

46. Toujours à la 39^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/10 du Conseil.

47. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants d'Haïti et du Brésil.

5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

48. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.30) intitulé « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies », présenté par son Vice-Président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

49. À la même séance, le représentant du Mexique, en tant que facilitateur du projet de résolution, a modifié oralement le texte comme suit :

a) Un nouvel alinéa a été inséré après le quatrième alinéa du préambule, dont le texte se lit ainsi :

« *Reconnaissant* que la formation est essentielle pour renforcer la prise de conscience, les connaissances, l'engagement et la capacité du personnel en ce qui concerne l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des Nations Unies et qu'il convient, pour assurer une formation efficace en matière d'égalité des sexes, de disposer des ressources financières et humaines adéquates »;

b) Dans le texte introductif du paragraphe 4, les mots « d'autres budgets consacrés à la formation » ont été remplacés par « d'autres budgets existants de l'ONU consacrés à la formation, sans préjudice de la réalisation d'autres priorités dans ce domaine ».

50. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir la résolution 2006/36 du Conseil.

² Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 e)

51. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris acte, sur la proposition de son vice-président, des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2006/65);

b) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et stratégies adoptées à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la prise en compte des sexospécificités (E/2006/83).

52. Voir la décision 2006/227 du Conseil.

6. Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

53. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications » (E/2006/L.33), présenté par son Vice-Président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

54. À la même séance, le Conseil a été informé que le projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

55. Toujours à la 43^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2006/251 du Conseil.

7. Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

56. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.21) intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau », présenté par son vice-président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

57. Au cours de la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/11 du Conseil.

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

58. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.19) intitulé « Groupe consultatif spécial pour le Burundi », présenté par son vice-président, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

59. Au cours de la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/12 du Conseil.

Évaluation des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

60. À sa 39^e séance, le 26 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.20) intitulé « Évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil

économique et social pour les pays africains », présenté par son vice-président, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses.

61. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/13 du Conseil.

8. Le tabac ou la santé

Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies

62. À sa 36^e séance, le 24 juillet, le représentant de l'Inde a présenté un projet de résolution (E/2006/L.10) intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies », qui se lit comme suit :

Le Conseil économique et social,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac,

Notant en outre avec préoccupation les effets nocifs graves du tabagisme passif sur la santé des non-fumeurs,

Reconnaissant que le tabagisme passif sur le lieu de travail constitue un risque totalement évitable pour la santé des travailleurs,

Constatant que ce tabagisme passif sur le lieu de travail a divers aspects psychologiques et sociaux et peut engendrer des maladies ou des handicaps chez les personnes concernées, voire causer leur décès, accroître les risques d'incendie, et accentuer les problèmes familiaux et sociaux, la stigmatisation et la discrimination,

Rappelant l'article 8 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé, intitulé « Protection contre l'exposition à la fumée du tabac », qui dispose que chaque partie adopte et applique des mesures qui prévoient « une protection contre l'exposition à la fumée du tabac dans des lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics »,

Soulignant qu'il importe de protéger le bien-être des personnes dans leur environnement de travail,

Considérant qu'il est nécessaire d'aborder cette question sous l'angle de la sécurité au travail et de la santé, dans le but de protéger la santé du personnel des Nations Unies,

1. *Prie* le Secrétaire général de faire respecter une interdiction totale de fumer dans les locaux des Nations Unies, au Siège, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux;

2. *Prie également* le Secrétaire général d'interdire la vente de produits du tabac dans les locaux des Nations Unies;

3. *Demande* au Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2007 un rapport succinct confirmant qu'il aura été donné suite à la présente résolution.

63. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution révisé (E/2006/L.10/Rev.1) intitulé « Interdiction de fumer dans les locaux des

Nations Unies », présenté au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Finlande², France, Hongrie², Inde, Irlande², Islande, Italie, Jordanie², Lettonie², Lituanie², Malte², Pays-Bas², Pologne, Portugal², République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Par la suite, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie², la Slovénie² et la Turquie se sont portées auteurs du projet de résolution révisé.

64. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la France et de la Fédération de Russie.

65. À la 42^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2006/42 du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

66. À la 41^e séance, le 27 juillet, le représentant de l'Inde a présenté au nom de son pays et en celui du Brésil un projet de décision (E/2006/L.32) intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac ».

67. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la France et de la Fédération de Russie.

68. À la 42^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2006/248 du Conseil.

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

69. Le Conseil a tenu un débat sur l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour) en même temps que sur la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour) à ses 31^e et 43^e séances, les 19 et 28 juillet 2006. On trouvera un résumé de ces débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.31 et 43).

70. Pour l'examen du point 8, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B (A/61/90-E/2006/84) (voir également les paragraphes introductifs des points 6, 13 et 14);

b) Synopsis of the review of methods of work undertaken by the functional commissions and other relevant subsidiary bodies of the Economic and Social Council (E/2006/CRP.7, en anglais uniquement) (voir également les paragraphes introductifs des points 6,13 et 14);

Décisions prises par le Conseil

71. Au titre du point 8 ainsi que des points 6, 13 et 14 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/44** (voir chap. VII, sect. A).

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

72. Le Conseil a tenu un débat sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU (point 9 de l'ordre du jour) à ses 36^e, 39^e et 41^e séances, les 24, 26 et 27 juillet 2006. On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.36, 39 et 41). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 16 mai 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le Plan d'exécution du mandat en matière de décolonisation pour la période 2006-2007 (A/60/853-E/2006/75), [voir aussi sous les points 10 et 13 c)];

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/61/62);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/61/80-E/2006/72);

d) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2006/47).

73. À la 36^e séance, le 24 juillet, une déclaration liminaire a été faite par le représentant de Cuba, au nom du Comité spécial.

Décisions prises par le Conseil

74. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/37**.

Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

75. À la 39^e séance, le 26 juillet, le représentant de Cuba, parlant au nom d'Antigua-et-Barbuda², de la Bolivie², de la Chine, de Cuba, de la Dominique², des Fidji², de la Grenade², de la Jamahiriya arabe libyenne², de la Malaisie², de la Namibie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée², de la République arabe syrienne², de

Sainte-Lucie², de Saint Vincent-et-les Grenadines², du Soudan², du Venezuela (République bolivarienne du)² et de la Zambie², a présenté un projet de résolution (E/2006/L.27) intitulé « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ». Par la suite, le Belize s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

76. À la 41^e séance, le 27 juillet, l'Afrique du Sud s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

77. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution par 29 voix contre zéro, avec 20 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Voir **résolution 2006/37** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit³ :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Belize, Bénin, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie

Ont voté contre :

Néant

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Maurice, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie

78. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué son vote avant le vote. L'observateur de la Finlande a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne ainsi qu'au nom de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'adhésion, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels et au nom de l'Ukraine et de la République de Moldova).

E. Coopération régionale

79. Le Conseil a examiné la question de la coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour) à ses 17^e, 35^e, 36^e et 41^e séances, les 6, 21, 24, 26 et 27 juillet 2006. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.17, 35, 36 et 41). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 16 mai 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le Plan d'exécution du mandat en matière de décolonisation

³ Par la suite, la délégation danoise a fait savoir que, si elle avait été présente, elle se serait abstenue.

pour la période 2006-2007 [A/60/853-E/2006/75, voir aussi sous les points 10 et 13 c)];

b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2006/15);

c) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention (E/2006/15/Add.1);

d) Résumé de l'étude sur la conjoncture économique et sur les risques et perspectives pour l'économie des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (E/2006/16);

e) Résumé du rapport économique sur l'Afrique 2006 : « Tendances économiques récentes en Afrique et perspectives pour 2006 » (E/2006/17);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2006 (E/2006/18);

g) Résumé de l'étude sur la situation et les perspectives économiques de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2005-2006 (E/2006/19);

h) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2005-2006 (E/2006/20).

**Échange de vues avec les secrétaires exécutifs
des commissions régionales sur le thème « La dimension
régionale de la création d'un environnement
qui se prête à un plein-emploi productif à un travail décent
pour tous, et son impact sur le développement durable »**

80. À sa 17^e séance, le 6 juillet, le Conseil a eu un échange de vues avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, M. Kim Hak-Su, a fait une déclaration liminaire, suivie d'un exposé.

81. À la même séance, le Conseil a également entendu les exposés du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, M. Marek Belka, sur le caractère unique des changements intervenus sur les marchés du travail pendant la transition; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. José Luis Machinea, sur les marchés du travail et la protection sociale; du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Abdoulie Jannah, sur la croissance et l'emploi pour un développement sans laissés-pour-compte en Afrique; et du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, M. Mervat Tallawy, sur le chômage des jeunes et les défis et les perspectives dans ce domaine.

82. À la même séance, les représentants du Brésil, de la Finlande (au nom de l'Union européenne), de la Guinée-Bissau, du Pakistan, du Nigéria, de la Fédération de Russie, de la Barbade, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Guinée, de la

Norvège et de la Chine ont fait des déclarations. Les secrétaires exécutifs ont répondu aux observations et aux questions qui leur avaient été adressées.

Décisions prises par le Conseil

83. Au titre du point 10, le Conseil a adopté les **résolutions 2006/38 à 2006/40** et la **décision 2006/246**.

Recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission

84. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé « Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission » dont la Commission économique pour l'Europe avait recommandé l'adoption (voir E/2006/15/Add.1, sect. I. A). Voir **résolution 2006/38** du Conseil.

Admission du Japon en qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

85. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé « Admission du Japon en qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » dont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait recommandé l'adoption (voir E/2006/15/Add.1, sect. I. B). Voir **résolution 2006/39** du Conseil.

Lieu où se tiendra la trente-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

86. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé « Lieu où se tiendra la trente-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » dont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait recommandé l'adoption (voir E/2006/15/Add.1, sect. I. B). Voir **résolution 2006/40** du Conseil.

Documents examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de la question de la coopération régionale

87. À la même séance, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Dalins Ceknolis (Lituanie), le Conseil a pris note de plusieurs rapports examinés dans le cadre de la question de la coopération régionale. Voir **décision 2006/246** du Conseil.

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

88. Le Conseil a tenu un débat sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour) à ses 35^e, 36^e et 42^e séances, les 21, 24 et 27 juillet 2006. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.35, 36 et 42). Le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général (A/61/67-E/2006/13), transmettant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.

89. À la 35^e séance, le 21 juillet, le Chef du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

90. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/43** et la **décision 2006/249**.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé

91. À la 36^e séance, le 24 juillet, le représentant de l'Arabie saoudite, au nom de l'Afrique du Sud, de l'Algérie², de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan², de Bahreïn², du Bangladesh, de Cuba, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, de la Jordanie², de la Malaisie², du Maroc², de la Mauritanie, du Pakistan, de la Palestine⁴, du Tchad et de la Tunisie, a présenté un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé » (E/2006/L.17), qui se lisait comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 60/183 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2005,

Rappelant également sa résolution 2005/51 du 27 juillet 2005,

Guidé par les principes de la Charte des Nations Unies affirmant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242

⁴ Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 52/250.

(1967) du 22 novembre 1967, 252 (1968) du 21 mai 1968, 338 (1973) du 22 octobre 1973 et 497 (1981) du 17 décembre 1981,

Rappelant les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence, y compris les résolutions ES-10/13 du 21 octobre 2003, ES-10/14 du 8 décembre 2003 et ES-10/15 du 20 juillet 2004,

Réaffirmant que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967,

Soulignant l'importance de la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1544 (2004) du Conseil de sécurité et du principe de "terres contre paix" ainsi que du respect des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentante du peuple palestinien,

Réaffirmant le principe de la souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles,

Convaincu que l'occupation israélienne a gravement entravé l'action menée pour assurer un développement durable et un environnement économique viable dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé,

Profondément préoccupé par la dégradation de la situation économique et des conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, et par l'exploitation par Israël, puissance occupante, de leurs ressources naturelles,

Profondément préoccupé également par la gravité de l'impact de la construction du mur par Israël et du régime qui lui est associé à l'intérieur du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, sur les conditions économiques et sociales du peuple palestinien, et par la violation qui en résulte de leurs droits économiques et sociaux, y compris le droit au travail, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant,

Rappelant à ce propos le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant et affirmant que ces instruments relatifs aux droits de l'homme doivent être respectés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé,

Profondément préoccupé par les importantes destructions de terres agricoles et de vergers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, effectuées par Israël, puissance occupante, notamment du fait de la construction illégale du mur, dans le territoire palestinien occupé, y compris dans Jérusalem-Est et ses alentours,

Rappelant l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice au sujet des « Conséquences juridiques de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé », rappelant également la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale et soulignant qu'il est nécessaire de respecter les obligations qui y sont énoncées,

Profondément préoccupé par la crise humanitaire catastrophique et la situation dangereuse qui règnent dans le territoire palestinien occupé par suite des opérations militaires israéliennes en cours, du blocus économique imposé au peuple palestinien et du fait qu'Israël refuse de transférer les recettes fiscales palestiniennes,

Exprimant sa vive inquiétude devant l'intensification des attaques israéliennes aveugles lancées contre des civils palestiniens, qui ont fait de nombreux morts et blessés, y compris des enfants,

Saluant l'important travail réalisé par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à l'appui du développement économique et social du peuple palestinien, ainsi que l'assistance apportée dans le domaine humanitaire,

Conscient qu'il faut d'urgence reconstruire les infrastructures économiques et sociales du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et prendre des mesures pour faire face à la grave crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien,

1. *Demande* que soit levé le blocus économique imposé au peuple palestinien et que soient prises d'autres mesures d'urgence pour remédier à la situation humanitaire désespérée dans le territoire palestinien occupé;

2. *Exige* d'Israël qu'il transfère d'urgence les recettes fiscales palestiniennes à l'Autorité palestinienne conformément à l'Accord économique de Paris de 1994;

3. *Souligne* qu'il faut préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et garantir la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire, notamment en levant les restrictions en vigueur à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, ainsi que la libre circulation vers et depuis le monde extérieur;

4. *Déplore* qu'Israël continue de détruire l'infrastructure vitale de la bande de Gaza occupée, notamment l'unique centrale électrique, les réseaux d'alimentation en eau, les écoles, les ponts, l'aéroport, le port maritime et les ministères et institutions palestiniennes, aggravant ainsi les dures conditions humanitaires et socioéconomiques qui y règnent;

5. *Exige* d'Israël, puissance occupante, qu'il assure le passage des vivres et autres fournitures essentielles aux points de passage commerciaux et lève immédiatement les restrictions qui empêchent les organismes des Nations Unies de se déplacer vers et dans le territoire palestinien occupé ou d'y accéder;

6. *Exige également* d'Israël, puissance occupante, qu'il mette immédiatement un terme à ses opérations militaires dans le territoire

palestinien occupé et s'abstienne d'imposer des sanctions collectives au peuple palestinien;

7. *Affirme* que la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien est une condition préalable pour leur développement économique et social;

8. *Réaffirme* le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé sur toutes leurs ressources naturelles et économiques, et demande à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser ou mettre en péril ces ressources;

9. *Demande* à Israël, puissance occupante, de mettre fin au déversement de déchets de toutes sortes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, qui fait peser une grave menace sur leurs ressources naturelles, à savoir les ressources en eau et en terre, et risque de porter atteinte à l'environnement et de compromettre la santé des populations civiles;

10. *Réaffirme* que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé sont illégales et constituent un obstacle au développement économique et social, et demande que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient intégralement appliquées;

11. *Souligne* que le mur qu'Israël construit à un rythme accéléré dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, est contraire au droit international, isole Jérusalem-Est, scinde la Cisjordanie et exerce un grave effet débilisant sur le développement économique et social du peuple palestinien, et demande à cet égard que les obligations juridiques mentionnées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale soient pleinement respectées;

12. *Souligne* l'importance des travaux effectués par les organismes et institutions des Nations Unies et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne;

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la présente résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents;

14. *Décide* d'inscrire la question intitulée "Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé" à l'ordre du jour de sa session de fond de 2007. »

92. À la 42^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution révisé (E/2006/L.17/Rev.1) intitulé « Répercussions économiques et sociales de

l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la population arabe dans le Golan syrien occupé », présenté par le représentant de l'Arabie saoudite au nom des auteurs du projet de résolution E/2006/L.17 ainsi que de l'Égypte². Par la suite, la République bolivarienne du Venezuela² s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

93. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution par 45 voix contre 3, avec 3 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Voir **résolution 2006/43** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie

Ont voté contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

94. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration et l'observateur de la Finlande a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne ainsi qu'au nom de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'adhésion, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels et au nom de l'Ukraine et de la République de Moldova). Le représentant du Costa Rica a expliqué son vote avant le vote. Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de l'Inde et du Canada ont expliqué leur vote après le vote. Les observateurs de la République arabe syrienne et de la Palestine ont fait des déclarations.

Document examiné par le Conseil dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour

95. À la 42^e séance, le 27 juillet, sur la proposition du Président, le Conseil a pris acte de la note du Secrétaire général (A/61/67-E/2006/13) contenant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Voir **décision 2006/249** du Conseil.

G. Organisations non gouvernementales

96. Le Conseil a examiné la question des organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour) à ses 34^e et 35^e séances, le 21 juillet 2006. On trouvera

un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.34 et 35). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Part I)]⁵;

b) Extrait du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2006 (E/2006/L.7)⁵.

Décisions prises par le Conseil

97. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2005/51 et les décisions 2006/221 à 226 ainsi que la décision 2006/253.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

98. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision I (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A], intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales », dont le Comité avait recommandé l'adoption à l'exception de la demande de l'organisation non gouvernementale « Appel de Genève » dont il a demandé le renvoi au Comité pour plus ample examen. Voir la décision 2006/221.

Demande d'admission présentée par l'organisation International Lesbian and Gay Association

99. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande d'admission présentée par l'organisation International Lesbian and Gay Association ».

100. À la même séance, le représentant de l'Allemagne a proposé (au nom de l'Union européenne) un amendement oral au projet de décision.

101. Toujours à la 34^e séance, le représentant de la Fédération de Russie a présenté une motion tendant à ce que le Conseil ne se prononce pas sur la proposition de l'Allemagne, conformément au paragraphe 2 de l'article 67 du Règlement intérieur du Conseil.

102. À la même séance, les représentants de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie se sont prononcés en faveur de la motion.

⁵ Le texte intégral du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 et de la reprise de sa session ordinaire de 2006 sera publié en tant que Supplément n° 12 des *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006* (E/2006/32).

103. Toujours à la 34^e séance, les représentants de l'Allemagne et du Brésil se sont prononcés contre la motion.

104. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur la motion tendant à ce que le Conseil ne se prononce pas sur la proposition de l'Allemagne, qui a été adoptée par 25 voix contre 21, avec 5 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bénin, Chine, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande et Tunisie

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Guyana, Inde, Paraguay et Turquie

Procédure de vote sur le projet de décision II

105. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision II qui a été adopté par 22 voix contre 19, avec 9 abstentions. Voir décision 2006/222.

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Australie, Bénin, Chine, Costa Rica, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Guyana, Inde, Indonésie, Paraguay, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie

106. Avant que le projet de décision ne soit mis aux voix, le représentant du Brésil a fait une déclaration pour expliquer son vote. Les représentants de la République-Unie de Tanzanie, de l'Afrique du Sud et de la Guinée-Bissau ont expliqué leur vote après le vote.

Demande d'admission de la Danish National Association for Gays and Lesbians

107. À sa 34^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision III intitulé « Demande d'admission de la Danish National Association for Gays and Lesbians » (voir E/2006/32 (Part I, chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption.

108. À la même séance, le représentant de l'Allemagne a proposé (au nom de l'Union européenne) un amendement oral au projet de décision.

109. Toujours à la 34^e séance, le représentant de la Fédération de Russie a présenté une motion tendant à ce que le Conseil ne se prononce pas sur la proposition de l'Allemagne, conformément au paragraphe 2 de l'article 67 du Règlement intérieur du Conseil.

110. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur la motion tendant à ce que le Conseil ne se prononce pas sur la proposition de l'Allemagne. La motion a été adoptée par 23 voix contre 21, avec 6 abstentions.

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bénin, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Costa Rica, Guyana, Inde, Paraguay et Turquie

Procédure de vote sur le projet de décision III

111. À sa 34^e séance, le 21 juillet, sur la proposition du représentant de l'Allemagne, le Conseil a rejeté à l'issue d'un vote par appel nominal le projet de décision III par 19 voix contre 22, avec 9 abstentions.

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Costa Rica, Guyana, Inde, Indonésie, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie

112. Les représentants de l’Afrique du Sud et d’Haïti ont expliqué leur vote après le vote.

113. À la même séance, le représentant de la Guinée-Bissau a proposé que le Conseil décide de renvoyer devant le Comité, pour réexamen, la demande d’admission de la Danish National Association for Gays and Lesbians.

114. À la 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur la proposition présentée par le représentant de la Guinée-Bissau qui a été rejetée par 20 voix contre 20, avec 9 abstentions.

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bénin, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Islande, Italie, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Costa Rica, Guyana, Inde, Japon, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie

115. À la même séance, les représentants de l’Arménie et de Sri Lanka ont fait des déclarations avant le vote.

116. Toujours à la 35^e séance, le représentant de l’Allemagne (au nom de l’Union européenne) a proposé que le Conseil décide d’octroyer le statut consultatif à la Danish National Association for Gays and Lesbians.

117. À la même séance, le représentant de la Mauritanie a proposé une motion tendant à ce que l’examen de la proposition du représentant de l’Allemagne soit reporté à une date ultérieure durant la session, conformément à l’article 50 du Règlement intérieur du Conseil.

118. Toujours à la 35^e séance, les représentants de la Fédération de Russie et du Pakistan se sont prononcés en faveur de la motion.

119. À la même séance, les représentants de l’Allemagne et du Brésil se sont prononcés contre la motion.

120. Toujours à la 35^e séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur la motion tendant à ajourner le débat jusqu’à une date ultérieure durant la session. Cette motion a été adoptée par 28 voix contre 20, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arménie, Arabie saoudite, Bangladesh ,Bénin, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Costa Rica , Japon et Turquie

**Demande présentée par l'organisation non gouvernementale
People in Need**

121. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision IV intitulé « Demande présentée par l'organisation non gouvernementale People in Need » (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A).

122. Le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision IV qui a été adopté par 25 voix contre 18, avec 6 abstentions. Voir **décision 2006/223** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh ,Bénin, Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Arménie, Belize, Guyana, , Paraguay, Thaïlande et Turquie

123. À la même séance, les représentants de l'Afrique du Sud, de la République tchèque et de la Guinée ont expliqué leur vote après le vote.

Retrait du statut consultatif à l'Islamic African Relief Agency

124. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision V intitulé « Retrait du statut consultatif à l'Islamic African Relief Agency » (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir **décision 2006/224** du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006

125. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a décidé de se prononcer à une date ultérieure sur le projet de décision VI intitulé « Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 » dont le Comité avait recommandé l'adoption (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A).

Recommandations formulées dans l'extrait du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2006

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

126. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2006/L.7, chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption. Voir **décision 2006/225** du Conseil.

Demande d'admission présentée par l'organisation Lesbian and Gay Federation d'Allemagne

127. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Demande d'admission présentée par l'organisation Lesbian and Gay Federation d'Allemagne » (voir E/2006/L.7, chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption.

128. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 20 voix contre 23, avec 7 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Guyana, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie

129. À la même séance, le Représentant de la Fédération de Russie a proposé que le Conseil décide de renvoyer devant le Comité, pour réexamen, la demande d'admission présentée par la Lesbian and Gay Federation d'Allemagne.

130. Suite à une déclaration faite par le représentant de l'Allemagne, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'examen de la proposition.

Demande d'admission présentée par l'organisation International Lesbian and Gay Association – Europe

131. À sa 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi du projet de décision III intitulé « Demande d'admission présentée par l'organisation International Lesbian and Gay Association – Europe » (voir E/2006/L.7, chap. I, sect. A) dont le Comité avait recommandé l'adoption.

132. À la même séance, le Conseil a procédé à un vote par appel nominal sur le projet de décision, qui a été rejeté par 22 voix contre 22, avec 6 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Costa Rica, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Ont voté contre :

Allemagne, Albanie, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, République de Corée, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Se sont abstenus :

Belize, Guyana, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie

133. Toujours à la 35^e séance, les représentants de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud et de la Guinée-Bissau ont expliqué leur vote après le vote.

134. À la même séance, le représentant de la Russie a proposé que le Conseil renvoie devant le Comité, pour réexamen, la demande d'admission présentée par l'organisation International Lesbian and Gay Association – Europe.

135. Toujours à la 35^e séance, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen de la proposition.

Dates de la session de 2007 du Comité chargé des organisations non gouvernementales et ordre du jour provisoire

136. À la 35^e séance, le 21 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision IV intitulé « Dates de la session de 2007 du Comité des organisations non gouvernementales et ordre du jour provisoire » dont le Comité avait recommandé l'adoption (voir E/2006/L.7, chap. I, sect. A). Voir **décision 2006/226** du Conseil.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales

137. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen des questions en suspens au titre de ce point de l'ordre du jour à la reprise de sa session de fond. Voir **décision 2006/252**.

138. Le Conseil a repris son examen du point 12 de l'ordre du jour (Organisations non gouvernementales) à sa 47^e séance, le 11 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.47). Il était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Part I)]⁵;
- b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Part II)]⁵.

Décisions prises par le Conseil

139. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/259, 2006/260, 2006/261 et 2006/262**.

Demande présentée par l'Association nationale danoise des gais et des lesbiennes

140. À sa 47^e séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.24) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande³ au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association nationale danoise des gais et des lesbiennes.

141. À la même séance, le représentant de la Guinée-Bissau a fait une déclaration.

142. À sa 47^e séance également, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 23 voix contre 16, avec 11 abstentions. Voir **décision 2006/259** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Angola, Belize, Costa Rica, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

Demande présentée par l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe

143. À sa 47^e séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.25) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande² au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe.

144. À la même séance, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 23 voix contre 17, avec 10 abstentions. Voir **décision 2006/260** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Costa Rica, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Angola, Belize, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

Demande présentée par la Fédération des gais et des lesbiennes d'Allemagne

145. À sa 47^e séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.26) intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif », présenté par l'observateur de la Finlande² au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, recommandant l'octroi du statut consultatif à l'Association lesbienne et gaie internationale-Europe.

146. À la même séance, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 24 voix contre 16, avec 10 abstentions. Voir **décision 2006/261** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Panama, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée, Indonésie, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Tchad, Tunisie

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Angola, Belize, Guyana, Haïti, Inde, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie

147. À l'issue des votes sur les trois projets de décision, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration pour expliquer son vote.

148. Après l'adoption des projets de décision, les représentants de la Chine et du Bénin ont fait des déclarations.

Recommandation figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006

149. À sa 47^e séance, le 11 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision VI, intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 », recommandé par le Comité (voir E/2006/32 (Part I), chap. I, sect. A).

150. À la même séance, les représentants de la Turquie, de la Guinée-Bissau et de l'Allemagne ont fait des déclarations.

151. À la 47^e séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/262** du Conseil.

152. Après l'adoption du projet de décision, les représentants du Bénin et de la Guinée-Bissau ont fait des déclarations.

Recommandation figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2006

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2006

153. À la même séance, le Conseil était saisi du projet de décision V, recommandé par le Comité (voir E/2006/32 (Part II), chap. I, sect. A).

154. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/262** du Conseil.

H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

155. À ses 22^e, 37^e, 38^e, 41^e et 43^e séances, les 10, 24, 25, 27 et 28 juillet 2006, le Conseil a tenu un débat sur les questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.22, 37, 38, 41 et 43). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B (A/61/90-E/2006/84) de l'Assemblée générale (voir également le paragraphe introductif des points 6 et 8 et le paragraphe introductif du point 14);

b) Synopsis of the review of methods of work undertaken by the functional commissions and other relevant subsidiary bodies of the Economic and Social Council (Résumé de l'examen des méthodes de travail entrepris par les commissions techniques et d'autres organes subsidiaires compétents du Conseil économique et

social) (E/2006/CRP.7) (uniquement en anglais) (voir également le paragraphe introductif des points 6 et 8 et le paragraphe introductif du point 14).

156. À sa 22^e séance, le 10 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations auprès du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire [au titre du point 13 b)].

157. À la 37^e séance, le 24 juillet, la Présidente du Comité des politiques de développement et la Directrice du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont fait des déclarations liminaires au titre des points 13 a) et 13 d), respectivement.

158. À la même séance, le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement et le Président du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ont fait des déclarations liminaires au titre des points 13 g) et 13 h), respectivement.

159. À la 38^e séance, le 25 juillet, la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Directrice de la Division de la promotion de la femme ont fait des déclarations liminaires au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a), respectivement.

Décisions prises par le Conseil

160. Au titre du point 13 de l'ordre du jour ainsi qu'au titre des points 6, 8 et 14, le Conseil a adopté la **résolution 2006/44** (voir chap. VII, sect. A).

1. Développement durable

161. À ses 37^e et 43^e séances, les 24 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.37 et 43). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 21 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport final de la Réunion régionale du Pacifique pour le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice, qui s'est tenue à Apia du 17 au 19 octobre 2005 (A/61/72-E/2006/54);

b) Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport final sur les travaux de la Réunion régionale des États de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Baie Lazare (Seychelles), du 26 au 28 octobre 2005 (A/61/75-E/2006/49);

c) Lettre datée du 13 avril 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport final de la Réunion régionale des Caraïbes sur le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice, qui s'est tenue à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis) du 5 au 7 octobre 2005 (A/61/76-E/2006/51);

d) Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session (E/2006/29)⁶;

e) Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33) (voir également au point 2)⁷;

f) Note verbale datée du 21 juillet 2006, adressée au Président du Conseil économique et social par la Mission permanente du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/90);

g) Lettre datée du 21 juillet 2006, adressée au Secrétariat par le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/91).

Décisions prises par le Conseil

162. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/228 et 2006/253**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission

163. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission », dont la Commission avait recommandé l'adoption (voir E/2006/29, chap. I). Voir **décision 2006/228** du Conseil.

164. Le Conseil a repris son examen du point 13 a) de l'ordre du jour (Développement durable) à sa 48^e séance, le 15 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.48). Le Conseil était saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33)⁴.

Décisions prises par le Conseil

165. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/265 et 2006/266**.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 9* (E/2006/29).

⁷ *Ibid.*, *Supplément n° 13* (E/2006/33).

Inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste de pays les moins avancés

166. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.38) intitulé « Inscription de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste de pays les moins avancés », présenté par le Vice-Président du Conseil, Leo Mérorès (Haïti), à l'issue de consultations officielles.

167. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/265** du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session

168. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session. Voir **décision 2006/253** du Conseil.

Recommandation contenue dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session concernant le Samoa

169. À sa 48^e séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen de la recommandation 2 relative au Samoa, contenue dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (voir E/2006/33, chap. I, sect. A). Voir **décision 2006/266** du Conseil.

2. Science et technique au service du développement

170. À ses 22^e et 43^e séances, les 10 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la science et la technique au service du développement. On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.22 et 43). Le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2006/31)⁸.

Décisions prises par le Conseil

171. Au titre des points 13 b) et 6 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/46** et la **décision 2006/254**.

Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement

172. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.37) intitulé « Suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement », que le Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), avait présenté à l'issue de consultations officielles.

⁸ Ibid., *Supplément n° 11* (E/2006/31).

173. À la même séance, le représentant de la Lettonie, en sa qualité de facilitateur des consultations sur le projet de résolution, a modifié oralement l'alinéa b) du paragraphe 15 du dispositif, en insérant les mots « y compris le secteur privé » après les mots « entités du secteur économique ».

174. Le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

175. Toujours à la 43^e séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir **résolution 2006/46** du Conseil.

176. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et du Canada et l'observateur de la Finlande (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session

177. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session. Voir **décision 2006/254** du Conseil.

178. Le Conseil a repris son examen du point 13 b) de l'ordre du jour (Science et technique au service du développement) à sa 48^e séance, le 15 décembre. On trouvera un exposé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/2006/SR.48). Le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2006/31).

Décisions prises par le Conseil

179. Au titre du point 13 b) de son ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2006/267 et 2006/268.

Élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement

180. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.39) intitulé « Élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement », présenté par le Vice-Président du Conseil, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officielles.

181. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/267.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session

182. À sa 48^e séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session. Voir décision 2006/268 du Conseil.

3. Statistiques

183. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les statistiques (point 13 c) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.37). Le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 16 mai 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le Plan d'exécution du mandat en matière de décolonisation pour la période 2006-2007 (A/60/853-E/2006/75) (voir également les points 9 et 10);

b) Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session (E/2006/24)⁹.

Décisions prises par le Conseil

184. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/6** et la **décision 2006/232**.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session

Renforcement des capacités statistiques

185. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé « Renforcement des capacités statistiques », dont la Commission avait recommandé l'adoption (voir E/2006/24, chap. I, sect. A). Voir **résolution 2006/6** du Conseil.

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-huitième session de la Commission

186. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la trente-huitième session de la Commission » dont la Commission avait recommandé l'adoption (voir E/2006/24, chap. I, sect. B). Voir **décision 2006/232** du Conseil.

4. Établissements humains

187. À ses 37^e et 41^e séances, les 24 et 27 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour). On trouvera le résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.37 et 41). Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2006/71).

⁹ Ibid., *Supplément n° 4* (E/2006/24).

Décisions prises par le Conseil

188. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/247** du Conseil.

Établissements humains

189. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le représentant de l'Afrique du Sud (au nom des États Membres qui font partie du Groupe des 77 et de la Chine) a présenté un projet de décision intitulé « Établissements humains » (E/2006/L.16).

190. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir **décision 2006/247** du Conseil.

5. Environnement

191. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat sur l'environnement (point 13 e) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.37). Le Conseil était saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement /Forum ministériel mondial pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (A/61/25)¹⁰.

Décisions prises par le Conseil

192. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2006/229**.

Document examiné dans le cadre de la question relative à l'environnement

193. À sa 37^e séance, le 24 juillet, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), le Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire. Voir **décision 2006/229** du Conseil.

6. Population et développement

194. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la population et le développement au titre du point 13 f) de l'ordre du jour. On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.37). Le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/2006/25)¹¹.

Décisions prises par le Conseil

195. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2006/233**.

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 25 (A/61/25).

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 5 (E/2006/25).

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission

196. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session et ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission » dont la Commission avait recommandé l'adoption (voir E/2006/25, chap. I, sect. A). Voir **décision 2006/233** du Conseil.

7. Administration publique et développement

197. À ses 37^e et 43^e séances, les 24 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat sur l'administration publique et le développement (point 13 g) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.37 et 43). Le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/44)¹².

Décisions prises par le Conseil

198. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/47**.

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire, dates et documentation de la sixième session du Comité

199. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.31) intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa sixième session », que le Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), avait présenté à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution figurant dans le rapport susmentionné (voir E/2006/44, chap. I).

200. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir **résolution 2006/47** du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale

201. À ses 37^e, 38^e et 43^e séances, les 24, 25 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.37, 38 et 43). Le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de la

¹² Ibid., *Supplément n° 24* (E/2006/44).

coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa première session (E/2005/45)¹³.

Décisions prises par le Conseil

202. Au titre du point 13 h), le Conseil a adopté la **résolution 2006/48**.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

203. À la 38^e séance, le 25 juillet, le représentant de l'Afrique du Sud, au nom des États Membres qui font partie du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2006/L.12), dont le texte était le suivant :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2004/69 du 11 novembre 2004, dans laquelle il a décidé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale aurait désormais pour nom Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale,

Sachant qu'il a été demandé, dans le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, de renforcer la coopération fiscale internationale par un dialogue plus poussé entre autorités fiscales nationales et une plus grande coordination des travaux des organismes multilatéraux concernés et des organisations régionales pertinentes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement et des recommandations qui y figurent,

Reconnaissant la nécessité d'instaurer un dialogue sans exclusive, participatif et à large base sur la coopération internationale en matière fiscale,

Notant les activités actuellement menées dans les organes multilatéraux concernés et les organisations régionales pertinentes,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa première session;

2. *Relève* que le Comité a décidé de créer, quand il y aurait lieu, des sous-comités spéciaux composés d'experts et d'observateurs qui travailleraient tout au long de l'année pour faire les préparatifs nécessaires concernant les points de l'ordre du jour, décider de la documentation à établir et demander à des experts indépendants d'élaborer des rapports que le Comité examinerait à sa session ordinaire;

3. *Relève également* qu'à sa première session, le Comité a créé quatre sous-comités chargés d'examiner les questions de fond, à savoir les abus de convention fiscale, l'entraide en matière de recouvrement de créances fiscales,

¹³ Ibid., 2005, Supplément n° 25 (E/2005/45).

la définition de l'établissement stable, les échanges de renseignements, et deux groupes de travail chargés de s'occuper des arbitrages fiscaux internationaux et du *Manuel de négociation des traités fiscaux bilatéraux entre les pays développés et les pays en développement*;

4. *Reconnait* que, pour fonctionner efficacement, les sous-comités susmentionnés devront peut-être tenir des réunions communes afin que les questions relatives à l'ordre du jour puissent être examinées de manière continue;

5. *Invite* le Comité à organiser des ateliers de formation à l'intention des pays en développement dans le cadre de son mandat concernant la formulation de recommandations sur le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique;

6. *Prie* le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale qui permettrait de compléter les ressources du budget ordinaire, où seraient versées les contributions des États Membres et des institutions désireux de contribuer à financer les activités du Comité servant à appuyer la coopération internationale en matière fiscale, notamment la participation d'experts des pays en développement à ces activités;

7. *Décide* que la deuxième session du Comité sera convoquée à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2006;

8. *Approuve* l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité, telle qu'il figure au paragraphe 122 de son rapport sur les travaux de sa première session. »

204. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/2006/L.36) intitulé « Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », que le Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), avait présenté à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution E/2006/L.12.

205. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution E/2006/L.36. Voir **résolution 2006/48** du Conseil.

206. Le projet de résolution E/2006/L.36 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution E/2006/L.12 ont retiré leur projet.

9. Forum des Nations Unies sur les forêts

207. À ses 37^e et 43^e séances, les 24 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.37 et 43). Le Conseil était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les travaux de sa sixième session (E/2006/42 et Corr.2)¹⁴.

¹⁴ Ibid., 2006, Supplément n° 22 (E/2006/42 et Corr.2).

Décisions prises par le Conseil

208. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/49** et les **décisions 2006/230, 2006/231 et 2006/255**.

Recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

Document issu de la sixième session des Nations Unies sur les forêts

209. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé « Document issu de la sixième session des Nations Unies sur les forêts », dont la Commission avait recommandé l'adoption (voir E/2006/42, et Corr.1 et 2, chap. I, sect. A).

210. À la même séance, le représentant de l'Australie a modifié oralement le paragraphe 29 du dispositif, en remplaçant les mots « groupe de travail spécial » par les mots « groupe spécial d'experts ».

211. Toujours à la 43^e séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

212. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir **résolution 2006/49** du Conseil.

213. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

Proclamation d'une Année internationale des forêts

214. À la 37^e séance, le 24 juillet, le Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), a présenté le projet de décision I, intitulé « Proclamation d'une Année internationale des forêts », dont le Forum avait recommandé l'adoption (E/2006/42 et Corr.1 et 2, chap. I, sect. B).

215. À la même séance, le Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), a modifié le texte du projet de décision en remplaçant l'année « 2010 » par l'année « 2011 ».

216. Toujours à la 37^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié oralement. Voir **décision 2006/230** du Conseil.

Dates et lieu de la septième session du Forum

217. À sa 37^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision II, intitulé « Dates et lieu de la septième session du Forum », dont le Forum avait recommandé l'adoption. Voir **décision 2006/231** du Conseil.

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire de sa septième session

218. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision III, intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa

sixième session et ordre du jour provisoire de sa septième session », dont le Forum avait recommandé l'adoption. Voir **décision 2006/255** du Conseil.

10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

219. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a examiné la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.37).

Décisions prises par le Conseil

220. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre de ce point subsidiaire.

11. Cartographie

221. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.37). Le Conseil était saisi du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-troisième session (Vienne, 28 mars-4 avril 2006) (E/2006/57).

Décisions prises par le Conseil

222. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **décision 2006/229**.

Document examiné dans le cadre du point 13 k) de l'ordre du jour

223. À sa 37^e séance, le 24 juillet, le Conseil a pris note, sur la proposition du Vice-Président du Conseil, M. Dalius Čekuolis (Lituanie), du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-troisième session (E/2006/57). Voir **décision 2006/229** du Conseil.

12. Les femmes et le développement

224. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné la question intitulée « Les femmes et le développement » (point 13 l) de l'ordre du jour) en même temps que les questions intitulées « Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies » (point 7 e) de l'ordre du jour) et « Promotion de la femme » (point 14 a) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé du débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.38). Le Conseil était saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (E/2006/27 et Corr.1)¹⁵.

¹⁵ Ibid., *Supplément n° 7* (E/2006/27).

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

225. À ses 38^e et 40^e à 43^e séances, du 25 au 28 juillet 2006, le Conseil a examiné les questions sociales et les questions relatives aux droits de l'homme (alinéas a) à h) du point 14 de l'ordre du jour). On trouvera un résumé des débats sur ces questions dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir E/2006/SR.38 et 40 à 43).

226. Au titre du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B (A/61/90-E/2006/84) (voir également le paragraphe introductif du point 6, le point 8 et le paragraphe introductif du point 13);

b) Synopsis of the review of methods of work undertaken by the functional commissions and other relevant subsidiary bodies of the Economic and Social Council (E/2006/CRP.7, en anglais uniquement) (synopsis de l'examen des méthodes de travail entrepris par les commissions techniques et autres organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social) (voir également le paragraphe introductif du point 6, le point 8 et le paragraphe introductif du point 13).

Décisions prises par le Conseil

227. Au titre du point 14 et des points 6, 8 et 13 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la **résolution 2006/44** (voir chap. VII, sect. A). Au titre du point 14 de l'ordre du jour, il a adopté la **décision 2006/250**.

Documents examinés par le Conseil au titre des questions sociales et des questions relatives aux droits de l'homme

228. À ses 41^e, 42^e et 43^e séances, les 27 et 28 juillet, le Conseil a pris note de plusieurs documents soumis au titre des alinéas a), d) et g) du point 14 de l'ordre du jour. Voir la **décision 2006/250** du Conseil.

1. Promotion de la femme

229. À ses 38^e et 42^e séances, les 25 et 27 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.38 et 42). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (E/2006/27)¹⁵;

b) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la

vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2006/65) (voir également le point 7 e) de l'ordre du jour);

c) Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa troisième session (18 mai 2006) (E/2006/80);

d) Résultats des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : note du Secrétaire général (E/2006/CRP.4).

230. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné les questions de la promotion de la femme, de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour) et des femmes et du développement (point 13 l) de l'ordre du jour). Des déclarations liminaires ont été faites par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Directrice de la Division de la promotion de la femme (au titre des points 7 e), 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour).

Décisions prises par le Conseil

231. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2006/7 à 2006/9**, ainsi que les décisions **2006/234, 2006/235 et 2006/250**.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (E/2006/27 et Corr.1)

Débat de haut niveau sur les aspects sexospécifiques des migrations internationales

232. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, notamment à l'occasion de son Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui aura lieu à New York les 14 et 15 septembre 2006, le résumé présenté par le Président de la Commission, intitulé « Débat de haut niveau sur les aspects sexospécifiques des migrations internationales », tel qu'il figure dans le chapitre I, section A, du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session. Voir la **décision 2006/234** du Conseil.

Situation des femmes et des filles en Afghanistan

233. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution I intitulé « Situation des femmes et des filles en Afghanistan ». Voir la **résolution 2006/7** du Conseil.

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

234. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution II intitulé « Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter », par 38 voix contre 2, avec une abstention, à l'issue d'un vote

enregistré. Voir la **résolution 2006/8** du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit¹⁶ :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Belize, Bénin, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, France, Guyana, Inde, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie et Turquie

Ont voté contre :

Australie, États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Haïti

235. Après le vote, le représentant de l'Australie a fait une déclaration pour expliquer son vote.

236. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme

237. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission, le projet de résolution III intitulé « Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme ». Voir la **résolution 2006/9** du Conseil.

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante et unième session de la Commission

238. À sa 38^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/27 et Corr.1, chap. I, sect. B), le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante et unième session de la Commission ». Voir la **décision 2006/235** du Conseil.

Document examiné par le Conseil au titre du point 14 a) de l'ordre du jour

239. À sa 42^e séance, le 27 juillet, le Conseil a pris note du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa troisième session (E/2006/80). Voir la **décision 2006/250** du Conseil.

¹⁶ La délégation du Canada a par la suite indiqué que si elle avait été présente lors du vote, elle se serait prononcée contre le projet de résolution. Les délégations de l'Arménie, du Brésil, du Danemark, des Émirats arabes unis, de la Guinée, de la Pologne et de la République-Unie de Tanzanie ont par la suite indiqué que si elles avaient été présentes lors du vote, elles se seraient prononcées en faveur du projet de résolution.

2. Développement social

240. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le développement social (point 14 b) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé de ce débat dans le compte rendu analytique correspondant (E/2006/SR.40). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Lettre datée du 30 juin 2005, adressée au Secrétaire général par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (E/2006/11);

b) Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/2006/26)¹⁷;

c) Lettre datée du 29 juin 2006, adressée au Président du Conseil économique et social par le Directeur exécutif pour les principes et droits fondamentaux au travail du Bureau international du Travail à Genève (E/2006/89).

Décisions prises par le Conseil

241. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2006/15 à 2006/18** et la **décision 2006/238**.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session

Promotion de l'emploi des jeunes

242. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/26, chap. I, sect. A), le projet de résolution I intitulé « Promotion de l'emploi des jeunes ». Voir la **résolution 2006/15** du Conseil.

Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés

243. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/26, chap. I, sect. A), le projet de résolution II intitulé « Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés ». Voir la **résolution 2006/16** du Conseil.

Dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

244. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/26, chap. I, sect. A), le projet de résolution III intitulé « Dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Voir la **résolution 2006/17** du Conseil.

¹⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 6 (E/2006/26).

Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social

245. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/26, chap. I, sect. A), le projet de résolution IV intitulé « Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social ». Voir la **résolution 2006/18** du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-cinquième session

246. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/26, chap. I, sect. B), un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-cinquième session ». Voir la **décision 2006/238** du Conseil.

3. Prévention du crime et justice pénale

247. À ses 40^e, 41^e et 43^e séances, les 26, 27 et 28 juillet, le Conseil a tenu un débat sur la prévention du crime et la justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.40, 41 et 43). Le Conseil était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session (E/2006/30)¹⁸.

248. À la 40^e séance, le 26 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution I intitulé « Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale en tant qu'organe directeur du Programme », que la Commission recommande au Conseil d'approuver en vue de son adoption par l'Assemblée générale (voir E/2006/30, chap. I, sect. A) et du projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire et documentation de la seizième session de la Commission », que la Commission recommande au Conseil d'adopter (voir E/2006/30, chap. I, sect. C). Le représentant des États-Unis d'Amérique a également fait une déclaration.

Décisions prises par le Conseil

249. Au titre du point 14 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2006/19 à 2006/29** et les **décisions 2006/239, 2006/240 et 2006/256**.

¹⁸ Ibid., *Supplément n° 10* (E/2006/30).

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session

Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du Programme

250. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Conseil a examiné, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I sect. A), le projet de résolution I intitulé « Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du Programme ».

251. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

252. Toujours à la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

253. À la 41^e séance, le 27 juillet, le Secrétaire du Conseil a répondu aux points soulevés par le représentant des États-Unis d'Amérique et l'observateur de la Finlande (au nom de l'Union européenne).

254. À la 43^e séance, le 28 juillet, l'observateur de la Finlande a fait une déclaration (au nom de l'Union européenne).

255. À la même séance, le Conseil a pris note du projet de résolution et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale. Voir la **décision 2006/256** du Conseil.

Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes

256. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé le projet de résolution II intitulé « Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes » et recommandé à l'Assemblée générale de l'adopter (voir E/2006/30, chap. I, sect. A). Voir la **résolution 2006/19** du Conseil.

Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime

257. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution I intitulé « Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime ». Voir la **résolution 2006/20** du Conseil.

Application du Programme d'action 2006-2010 sur le renforcement de l'État de droit et des systèmes de justice pénale en Afrique

258. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution II intitulé « Application du Programme d'action 2006-2010 sur le renforcement de l'État de

droit et des systèmes de justice pénale en Afrique ». Voir la **résolution 2006/21** du Conseil.

Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables

259. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution III intitulé « Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables ». Voir la **résolution 2006/22** du Conseil.

Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la conduite des magistrats

260. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution IV intitulé « Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la conduite des magistrats ». Voir la **résolution 2006/23** du Conseil.

Coopération internationale dans la lutte contre la corruption

261. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution V intitulé « Coopération internationale dans la lutte contre la corruption ». Voir la **résolution 2006/24** du Conseil.

Renforcement de l'État de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits

262. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution VI intitulé « Renforcement de l'État de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits ». Voir la **résolution 2006/25** du Conseil.

Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

263. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution VII intitulé « Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ». Voir la **résolution 2006/26** du Conseil.

Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes

264. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution VIII intitulé « Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes ». Voir la **résolution 2006/27** du Conseil.

Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations

265. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution IX intitulé « Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations ». Voir la **résolution 2006/28** du Conseil.

Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles

266. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. B), le projet de résolution X intitulé « Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles ». Voir la **résolution 2006/29** du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa seizième session

267. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. C), le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa seizième session ». Voir la **décision 2006/239** du Conseil.

Nomination d'un membre du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

268. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a approuvé, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/30, chap. I, sect. C), le projet de décision II intitulé « Nomination d'un membre du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ». Voir la **décision 2006/240** du Conseil.

4. Stupéfiants

269. À ses 40^e et 41^e séances, les 26 et 27 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.40 et 41). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

- a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2006/28)¹⁹;
- b) Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2005²⁰.

270. À sa 40^e séance, le 26 juillet, le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a fait une déclaration liminaire.

¹⁹ Ibid., *Supplément n° 8* (E/2006/28), chap. I, sect. C.

²⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.XI.2.

Décisions prises par le Conseil

271. Au titre du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **résolutions 2006/30 à 2006/34** et les **décisions 2006/241 et 2006/250**.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Accord de Bakou sur la coopération régionale contre les drogues illicites et les questions apparentées : une vision pour le XXI^e siècle

272. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. A), le projet de résolution I intitulé « Accord de Bakou sur la coopération régionale contre les drogues illicites et les questions apparentées : une vision pour le XXI^e siècle ». Voir la **résolution 2006/30** du Conseil.

Recours à des programmes de développement alternatif pour réduire la culture de la plante de cannabis

273. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. A), le projet de résolution II intitulé « Recours à des programmes de développement alternatif pour réduire la culture de la plante de cannabis ». Voir la **résolution 2006/31** du Conseil.

Appui à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan

274. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. A), le projet de résolution III intitulé « Appui à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan ». Voir la **résolution 2006/32** du Conseil.

Renforcement de la coopération internationale pour le développement alternatif, y compris le développement alternatif préventif, compte dûment tenu de la protection de l'environnement

275. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. A), le projet de résolution IV intitulé « Renforcement de la coopération internationale pour le développement alternatif, y compris le développement alternatif préventif, compte dûment tenu de la protection de l'environnement ». Voir la **résolution 2006/33** du Conseil.

Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques

276. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. A), le projet de résolution V intitulé « Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques ». Voir la **résolution 2006/34** du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquantième session

277. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. B), le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquantième session ». Voir la **décision 2006/241** du Conseil.

Document examiné par le Conseil au titre du point 14 d) de l'ordre du jour : rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

278. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté, sur la recommandation de la Commission (voir E/2006/28, chap. I, sect. B), le projet de décision II intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ». Voir la **décision 2006/250** du Conseil.

5. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

279. À ses 40^e et 42^e séances, les 26 et 27 juillet, le Conseil a tenu un débat sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé de ce débat dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.40 et 42). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/3);

b) Lettre datée du 30 mai 2006, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/82).

280. À la 40^e séance, le 26 juillet, le Haut-Commissaire adjoint pour les réfugiés a présenté oralement deux exposés.

Décisions prises par le Conseil

281. Le Conseil a adopté la **décision 2006/237** au titre du point 14 e) de l'ordre du jour.

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

282. À la 40^e séance, le 26 juillet, le représentant du Costa Rica et l'observateur de l'Estonie² ont présenté un projet de décision (E/2006/L.9) intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ».

283. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la **décision 2006/237** du Conseil.

6. Application systématique et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

284. Aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point subsidiaire.

7. Droits de l'homme

285. À ses 40^e, 41^e et 43^e séances, les 26, 27 et 28 juillet, le Conseil a examiné la question des droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour). On trouvera un résumé des débats qui ont eu lieu lors de ces séances dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2006/SR.40, 41 et 43). Le Conseil était saisi des documents ci-après :

- a) Rapport du Comité des droits de l'enfant (A/61/41)²¹;
- b) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions (E/2006/22)²²;
- c) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (E/2006/23)²³;
- d) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2006/86).

286. À la 40^e séance, le 26 juillet, le Directeur de la Division des procédures relatives aux droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Conseil

287. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les **décisions 2006/242** et **2006/250**.

288. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité des droits de l'enfant (A/61/41) à la reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2006/242** du Conseil.

Documents examinés au titre du point 14 g) de l'ordre du jour

289. À la même séance, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (E/2006/23). Voir la **décision 2006/250** du Conseil.

290. À sa 43^e séance, le 28 juillet, le Conseil, sur la proposition de son président, a pris note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique correspondant (voir E/2006/SR.43). Voir la **décision 2006/250** du Conseil.

²¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 41 (A/61/41).

²² Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 2 (E/2006/22).

²³ Ibid., Supplément n° 3 (E/2006/23).

Décisions prises par le Conseil

Rapport du Comité des droits de l'enfant

291. À sa 46^e séance, le 11 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de prendre note du rapport du Comité des droits de l'enfant. Voir **décision 2006/258** du Conseil.

8. Instance permanente sur les questions autochtones

292. À ses 40^e et 41^e séances, les 26 et 27 juillet, le Conseil a examiné le point 14 h) de l'ordre du jour. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir E/2006/SR.40 et 41). Le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/43)²⁴.

Décisions prises par le Conseil

293. Le Conseil a adopté la **décision 2006/243** au titre du point 14 h) de l'ordre du jour.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session

294. À la 41^e séance, le 27 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences budgétaires sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/L.18), notamment celles qui concernent les projets de décision I et III (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

295. À la même séance, le Conseil a décidé, sur la recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones (voir E/2006/43, chap. I, sect. A), de reporter l'examen des projets de décision I, II, III et IV à la reprise de sa session de fond. Voir la **décision 2006/243** du Conseil.

Lieu et dates de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

296. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision III, intitulé « Lieu et dates de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

297. À la même séance, le Président du Conseil a donné lecture d'un amendement au projet de décision, aux termes duquel le membre de phrase « au Centre des Nations Unies à Bangkok » serait remplacé par le membre de phrase « au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ».

²⁴ Ibid., *Supplément n° 23* (E/2006/43).

298. À sa 48^e séance également, le Conseil a adopté le projet de décision, tel qu'amendé oralement. Voir décision 2006/271.

Ordre du jour provisoire et documentation de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

299. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi du projet de décision IV, intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones », recommandé par l'Instance permanente (voir E/2006/43, chap. I, sect. A).

300. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/272 du Conseil.

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session

301. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil a décidé de prendre note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session. Voir décision 2006/273 du Conseil.

Chapitre VIII

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à sa session d'organisation, à la reprise de cette session (point 4 de l'ordre du jour) et à sa session de fond et à la reprise de cette session (point 1 de l'ordre du jour). Cet examen a eu lieu à ses 2^e, 9^e à 11^e, 41^e, 45^e et 48^e séances, les 7 février, 10 et 12 mai, 27 juillet, 30 novembre et 15 décembre 2006. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.2, 9 à 11, 41, 45 et 48). Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour annoté de la session d'organisation et de la reprise de cette session pour 2006 (E/2006/2 et Add.1 et Add.1/Corr.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil (E/2006/9);

c) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/2006/9/Add.1);

d) Note du Secrétaire général sur l'élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2006/9/Add.2);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2006/9/Add.3);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (E/2006/9/Add.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2006/9/Add.5);

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de 10 membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (E/2006/9/Add.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de 10 membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2006/9/Add.7);

j) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2006/9/Add.8);

k) Note du Secrétaire général sur l'élection de 20 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/2006/9/Add.9);

l) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un nouveau membre du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2006/9/Add.10);

m) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2006/9/Add.11);

n) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par les gouvernements : notice biographique des candidats (E/2006/9/Add.12);

o) Note du Secrétaire général sur l'élection de deux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (E/2006/9/Add.13);

p) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de 24 membres du Comité des politiques de développement (E/2006/9/Add.18);

q) Note du Secrétaire général sur la présentation de la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination (E/2006/9/Add.15);

r) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2006/9/Add.16, 17, 19 et 21);

s) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Renseignements biographiques concernant les candidats (E/2006/9/Add.17).

Décisions prises par le Conseil

2. Le Conseil a adopté les **décisions 2006/201 A, B, C, D et E** au titre du point concernant les élections, la présentation de candidatures, la confirmation des candidatures et les nominations.

Chapitre IX

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation pour 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 17 janvier, 7 et 10 février, 14 et 22 mars et 8 mai 2006 (1^{re} à 5^e et 8^e séances); une reprise de sa session d'organisation au Siège de l'Organisation, les 10 et 12 mai 2006 (9^e à 11^e séances); sa réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED au Siège de l'Organisation, le 24 avril 2006 (6^e et 7^e séances); sa session de fond à l'Office des Nations Unies à Genève, du 3 au 28 juillet 2006 (12^e à 43^e séances); et une reprise de sa session de fond au Siège de l'Organisation, les 11 octobre, 30 novembre et 15 décembre 2006 (44 à 38^e séances).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session du Conseil

2. La 1^{re} séance, tenue le 17 janvier 2006, a été ouverte par le Président du Conseil pour 2005, Munir Akram (Pakistan). Après avoir été élu, Ali Hachani (Tunisie), le Président du Conseil pour 2006, a fait une déclaration.

Élection du Bureau

3. À ses 1^{re} et 5^e séances, les 17 janvier et 22 mars, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, le Conseil a élu par acclamation Dalius Čekuolis (Lituanie), Hjálmar W. Hannesson (Islande), Prasad Kariyawasam (Sri Lanka) et Léo Mérorès (Haïti) Vice-Présidents du Conseil pour 2006.

Ordre du jour

4. À sa 1^{re} séance, le 17 janvier, le Conseil a examiné l'ordre du jour de sa session d'organisation. Il était saisi de l'ordre du jour provisoire annoté (E/2006/2).

5. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation (voir annexe I).

Décisions prises par le Conseil

6. À sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a adopté trois résolutions et 14 décisions concernant les questions d'organisation. Voir les résolutions 2006/1 à 2006/3 et les décisions 2006/202 à 2006/215 du Conseil.

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session

7. À sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a pris note du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session (E/2005/33) et a fait sienne la proposition du Comité tendant à ce que le Secrétaire général l'informe, au cours de la période de transition, de l'application de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés, telle qu'énoncée dans la résolution 59/209, afin de lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui a été

confié au paragraphe 12 de cette résolution. Le Conseil a également prié le Comité de continuer à établir un ensemble de critères cohérents pouvant être appliqués à toutes les recommandations relatives à l'inclusion d'un pays dans la liste des pays les moins avancés et au retrait d'un pays de cette liste. Voir la **résolution 2006/1** du Conseil.

Mise en œuvre de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale

8. À sa 5^e séance, le 22 mars, ayant rappelé sa résolution 5 (I) du 16 février 1946, par laquelle il avait créé la Commission des droits de l'homme, et ses résolutions ultérieures concernant le mandat de la Commission, ainsi que la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, en date du 15 mars 2006, le Conseil a prié la Commission de conclure ses travaux à sa soixante-deuxième session, laquelle devrait être courte et procédurale, et de lui transmettre son rapport final, et décidé que la Commission cesserait d'exister le 16 juin 2006. Voir la résolution 2006/2 du Conseil.

États membres du Conseil économique et social qui seront membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité

9. À sa 8^e séance, le 8 mai, le Conseil économique et social ayant rappelé la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2005, et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité créant simultanément la Commission de consolidation de la paix le 20 décembre 2005, a décidé que les sept sièges lui étant attribués au sein du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix seraient ainsi répartis:

a) Un siège serait attribué à chacun des cinq groupes régionaux, à savoir les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États;

b) Aux fins de la première élection, les deux sièges restants seraient attribués aux groupes régionaux des États d'Afrique et des États d'Asie.

10. Le Conseil économique et social a également décidé que les membres du Conseil seraient élus au Comité d'organisation pour un mandat de deux ans, avec la possibilité, le cas échéant, de partager ce mandat au sein du groupe régional concerné pour les sièges attribués, sous réserve de l'accord du Conseil, et que les élections, parmi ses membres, des membres du Comité d'organisation auraient lieu tous les deux ans;

11. Le Conseil a en outre décidé que le règlement intérieur et la pratique qu'il suivait pour l'élection des membres de ses organes subsidiaires s'appliqueraient à l'élection, par ses soins, des membres du Comité d'organisation, et qu'il tiendrait la première élection à une séance de sa session d'organisation pour 2006. Voir la résolution 2006/3 du Conseil.

Date de la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED

12. À sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendrait au Siège, le 24 avril 2006. Voir la décision 2006/202 du Conseil.

Changement des dates prévues pour la cinquième session du Comité d'experts de l'Administration publique

13. À sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a décidé d'approuver le changement des dates prévues pour la cinquième session du Comité d'experts de l'Administration publique, qui se tiendrait du 27 au 31 mars 2006 et non du 3 au 7 avril 2006. Voir la décision 2006/203 du Conseil.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil

14. À sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a décidé d'approuver la demande de participation aux travaux du Conseil, en qualité d'observateur, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Voir la décision 2006/204 du Conseil.

Commissions régionales : Commission économique pour l'Afrique

15. À sa 2^e séance, le 7 février, le Conseil a décidé d'approuver la demande tendant à ce que la trente-neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique se tienne à Ouagadougou du 10 au 14 mai 2006. Voir la décision 2006/205 du Conseil.

Adaptation des travaux du Conseil économique et social

16. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé que, dès que possible après l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution visant à donner effet aux paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial, son président arrangerait des consultations, en fonction des disponibilités, en vue de l'adaptation de l'organisation de ses travaux, de son ordre du jour et de ses méthodes de travail prévue aux paragraphes ci-dessus et dans la résolution correspondante de l'Assemblée, dans l'optique que les changements commencent à être mis en œuvre en 2007. Voir la décision 2006/206 du Conseil.

Demande de reprise de l'examen de la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil en 2006 la question intitulée « Application par le Gouvernement du Myanmar de la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail forcé (1930) »

17. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé que l'examen de la lettre du 30 juin 2006 adressée au Secrétaire général par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (E/2006/11) serait inscrit à l'ordre du jour

provisoire de sa session de fond de 2006, au titre du point 14 b) intitulé « Développement social ». Voir la décision 2006/207 du Conseil.

**Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006
du Conseil économique et social**

18. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil, ayant examiné le document E/2006/1, énonçant son projet de programme de travail de base pour 2006 et 2007, a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa session de fond de 2006. Voir la décision 2006/208 du Conseil.

**Programme de travail de base du Conseil
économique et social pour 2007**

19. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a pris note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2007. Voir la décision 2006/209 du Conseil.

**Organisation des travaux de la session de fond de 2006
du Conseil économique et social**

20. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé ce qui suit concernant l'organisation des travaux de sa session de fond de 2006 :

- a) Le débat de haut niveau se tiendrait du 3 au 5 juillet 2006;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales se tiendrait le 6 juillet 2006;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendrait du 6 au 10 juillet 2006;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 11 au 13 juillet 2006;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 14 au 19 juillet 2006;
- f) Le débat général se tiendrait du 19 au 27 juillet 2006;
- g) Le Conseil conclurait ses travaux les 27 et 28 juillet 2006.

Voir la décision 2006/210 du Conseil.

**Thème du débat de la session de fond de 2006 du Conseil
économique et social consacré à la coopération régionale**

21. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2006 consacré à la coopération régionale serait le suivant : « Dimension régionale de la création d'un climat propice au plein-emploi, à l'emploi productif et à un emploi digne de ce nom pour chacun, et incidences sur le développement durable ». Voir la décision 2006/211 du Conseil.

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable

22. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé d'examiner, à sa session d'organisation ordinaire de février 2007, la proposition tendant à ce qu'un débat sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable ait lieu à l'une de ses futures sessions de fond. Voir la décision 2006/212 du Conseil.

Coopération internationale en matière fiscale

23. À sa 3^e séance, le 10 février, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité d'experts de la coopération en matière fiscale sur les travaux de sa première session (E/2005/45) à sa session de fond de 2006, devant se tenir à Genève, et de procéder à cet examen au titre du point 13 h), intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement : coopération internationale en matière fiscale », dans le cadre du débat général. Voir la décision 2006/213 du Conseil.

Thème du débat de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

24. À sa 4^e séance, le 14 mars, le Conseil a décidé :

a) Que le thème du débat de sa session de fond de 2006 consacré aux affaires humanitaires serait le suivant : « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies : mise en œuvre d'une capacité renforcée d'intervention humanitaire à tous les niveaux, y compris le renforcement des capacités, une attention toute particulière étant accordée aux situations d'urgence humanitaire récentes, notamment les graves catastrophes naturelles »;

b) Que deux tables rondes seraient organisées sur les thèmes suivants :

i) « Violence à caractère sexiste dans les situations d'urgence humanitaire »;

ii) « Situations d'urgence chroniquement sous-financées ».

Voir la décision 2006/214 du Conseil.

Débat de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

25. À sa 5^e séance, le 22 mars, le Conseil a décidé que dans le cadre du débat de sa session de fond de 2006 consacré aux activités opérationnelles, il examinerait les progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, pour déterminer si elle avait été intégralement appliquée, moyennant notamment une étude complète des tendances et perspectives du financement de la coopération au service du développement, et a, dans ce contexte, décidé d'appliquer la décision 60/545 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 2005. Voir la décision 2006/215 du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation

Ordre du jour

26. À ses 9^e et 11^e séances, les 10 et 12 mai 2006, le Conseil était saisi de l'ordre du jour de la reprise de sa session d'organisation (E/2006/2/Add.1 et E/2006/2/Add.1/Corr.1).

Décisions prises par le Conseil

27. À la reprise de sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a adopté deux décisions concernant les questions d'organisation. Voir les décisions 2006/216 et 2006/217 du Conseil.

Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil économique et social

28. À sa 11^e séance, le 12 mai, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2006 l'examen des demandes d'octroi du statut d'observateur présentées par deux organisations intergouvernementales, à savoir la Convention sur les zones humides (E/2006/21) et le Centre du Sud (E/2006/68). Voir la décision 2006/216 du Conseil.

Rencontre sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

29. À sa 11^e séance, le 12 mai, le Conseil a pris les décisions suivantes au sujet de la rencontre sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement devant se tenir le 14 juillet 2006 au matin : a) la rencontre serait intitulée « Rencontre du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement »; b) il s'agirait d'une activité officielle d'une demi-journée; et c) elle ne donnerait lieu à aucun texte négocié. Voir la décision 2006/217 du Conseil.

C. Session de fond

Décisions prises par le Conseil

30. À sa session de fond de 2006, le Conseil a adopté quatre décisions concernant les questions d'organisation. Voir les décisions 2006/218, 2006/220, 2006/244 et 2006/245 du Conseil.

Ordre du jour

31. À sa 12^e séance, le 3 juillet, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond de 2006. Il était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2006 (E/2006/100);

b) Projet de programme de travail pour la session de fond de 2006 (E/2006/L.4);

c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session (E/2006/L.5);

d) État actualisé de la documentation de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social (E/2006/CRP.5).

32. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2006 (voir annexe I) et approuvé le programme de travail de cette dernière. En outre, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, il a approuvé les demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil lors de sa session de fond de 2006, au titre du point 2 de l'ordre du jour (E/2006/78). Voir la décision 2006/218 du Conseil.

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil

33. Voir la décision 2006/218 du Conseil ci-dessus (par. 32).

Programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination et document examiné au titre de ce point

34. À sa 29^e séance, le 17 juillet, le Conseil a décidé de reporter à une reprise de sa session la mise au point définitive du programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination et de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim (E/2006/56). Voir la décision 2006/220 du Conseil.

Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social à des organisations intergouvernementales

35. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé :

a) D'octroyer le statut d'observateur au Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable et au Centre du Sud;

b) De reporter à la reprise de sa session de fond l'examen des demandes présentées par la Convention de Ramsar et le Groupe international de gestion des urgences.

Voir la **décision 2006/244** du Conseil.

Organisation mondiale du tourisme

36. À sa 41^e séance, le 27 juillet, le Conseil a décidé de reporter à la reprise de sa session l'examen de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme. Voir la décision 2006/245 du Conseil.

D. Reprise de la session de fond

37. Le Conseil économique et social a repris sa session de fond de 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 11 octobre, 30 novembre et 11 et 15 décembre 2006. On trouvera un exposé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2006/SR.44 à 48).

Décisions prises par le Conseil

38. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté les décisions 2006/263, 2006/264 et 2006/274.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme

39. À sa 48^e séance, le 15 décembre 2006, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées : projet d'annexe relatif à l'Organisation mondiale du tourisme. Voir décision 2006/263.

Demande d'octroi du statut d'observateur présentée par l'Organisation internationale pour l'aménagement des urgences

40. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2007 l'examen de la demande d'octroi du statut d'observateur présentée par l'Organisation internationale pour l'aménagement des urgences (E/2006/87). Voir décision 2006/264.

41. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

Suivi de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

42. À sa 48^e séance, le 15 décembre, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à la première séance de sa session d'organisation de 2007 l'examen de l'objet du débat thématique et du thème de l'examen annuel au niveau ministériel. Voir décision 2006/274 du Conseil.

Contributions des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, à l'examen de fond annuel au niveau ministériel et au Forum pour la coopération en matière de développement

43. À sa 48^e séance, le 15 décembre, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2006/L.40), intitulé « Contributions des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, à l'examen de fond annuel au niveau ministériel et au Forum pour la coopération en matière de développement », présenté par le Vice-Président du Conseil économique et social, Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses.

44. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2006/274.

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation pour 2006, de la reprise de cette session ainsi que de la session de fond de 2006

Ordre du jour de la session d'organisation pour 2006 et de la reprise de cette session 2006 (E/2006/2 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 17 janvier 2006

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond de 2006 (E/2006/100)

Adopté par le Conseil à sa 12^e séance, le 3 juillet 2006

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Débat consacré aux questions de coordination

4. La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications;
 - g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - h) Le tabac ou la santé.
8. Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;

- d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur permanent

Association des États de la Caraïbe (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre international pour le développement des politiques migratoires (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasienne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communauté européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

^a Le texte de l'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations. »

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

GOUAM (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Institut international de droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Ordre souverain et militaire de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation de la Conférence islamique (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (Interpol) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)
 Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)
 Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)
 Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)
 Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)
 Union africaine^b (résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale et décision 56/475 de l'Assemblée)
 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)
 Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participation à titre permanent

Association internationale des conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)
 Banque islamique de développement (décision 2003/221 du Conseil)
 Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)
 Centre du Sud (décision 2006/244 du Conseil)
 Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)
 Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)
 Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)
 Commission d'Helsinki (décision 2003/312 du Conseil)
 Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)
 Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)
 Fonds commun pour les produits de base (décision 2003/221 du Conseil)
 Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)
 Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)
 Organisation asiatique de la productivité (APO) (décision 1980/114 du Conseil)

^b Remplace l'Organisation de l'Unité africaine.

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation mondiale du tourisme (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2007
Albanie	Albanie	2007
Allemagne	Allemagne	2008
Angola	Angola	2008
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2008
Arménie	Australie	2007
Australie	Autriche	2008
Autriche	Bénin	2008
Bangladesh	Brésil	2007
Belgique	Chine	2007
Belize	Costa Rica	2007
Bénin	Cuba	2008
Brésil	Danemark	2007
Canada	Espagne	2008
Chine	Fédération de Russie	2007
Colombie	France	2008
Costa Rica	Guinée	2007
Cuba	Guinée-Bissau	2008
Danemark	Guyana	2008
Émirats arabes unis	Haïti	2008
Espagne	Inde	2007
États-Unis d'Amérique	Islande	2007
Fédération de Russie	Japon	2008
France	Lituanie	2007
Guinée	Madagascar	2008
Guinée-Bissau	Mauritanie	2008
Guyana	Mexique	2007
Haïti	Pakistan	2007
Inde	Paraguay	2008
Indonésie	République démocratique du Congo	2007
Islande	République tchèque	2008
Italie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2007
Japon	Sri Lanka	2008
Lituanie		

^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Madagascar	Tchad	2007
Maurice	Thaïlande	2007
Mauritanie	Turquie	2008
Mexique		
Namibie		
Nigéria		
Pakistan		
Panama		
Paraguay		
Pologne		
République de Corée		
République démocratique du Congo		
République tchèque		
République-Unie de Tanzanie		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sri Lanka		
Tchad		
Thaïlande		
Tunisie		
Turquie		

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2009
Allemagne	Allemagne	2008
Canada	Canada	2009
Cap-Vert	Cap-Vert.	2007
Chine	Chine	2008
Colombie	Colombie	2008
Croatie	Croatie	2007
Cuba	Cuba.	2007
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique.	2007
Fédération de Russie	Fédération de Russie.	2009
Finlande	Finlande	2009
France	France	2009
Hongrie	Hongrie	2008
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d') . . .	2007
Jamaïque	Jamaïque	2009
Japon	Japon	2008
Kenya	Kenya.	2007
Mauritanie	Mauritanie	2009
Mexique	Mexique.	2008
Pays-Bas	Pays-Bas	2008
République de Corée	République de Corée	2007
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Ukraine	Ukraine	2007

Commission de la population et du développement^b

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la trente-neuvième session</i>	<i>Composition à la quarantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Allemagne	Afrique du Sud	2010
Arménie	Allemagne	2009
Bangladesh	Arménie	2008
Belgique	Bangladesh	2009
Bolivie	Belgique	2009
Botswana	Bolivie	2007
Brésil	Brésil	2009
Bulgarie	Bulgarie	2009
Cameroun	Cameroun	2009
Canada	Canada	2009
Chine	Chine	2010
Comores	Comores	2009
El Salvador	El Salvador	2007
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2010
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2010
France	France	2008
Gambie	Gambie	2010
Guyana	Guyana	2009
Haïti	Haïti	2008
Hongrie	Hongrie	2007
Inde	Inde	2010
Indonésie	Indonésie	2009
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')	2007
Irlande	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Jamahiriya arabe libyenne	Jamaïque	2010
Jamaïque	Japon	2008
Japon	Kenya	2008
Kenya	Liban	2010
Liban	Luxembourg	2007
Luxembourg	Madagascar	2008
Madagascar	Malaisie	2009
Malaisie	Maroc	2009

^b À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a élu les quatre membres suivants à la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante et unième session de la Commission en 2007 et venant à expiration à la clôture de la quarante-quatrième session de la Commission en 2011 : Bénin, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d') et Pologne. À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante et unième session de la Commission en 2007, et venant à expiration à la clôture de la quarante-quatrième session de la Commission en 2011 (décision 2006/201 B).

<i>Composition à la trente-neuvième session</i>	<i>Composition à la quarantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Maroc	Mauritanie	2007
Mauritanie	Mexique	2010
Mexique	Oman	2010
Nicaragua	Pakistan	2008
Nigéria	Pays-Bas	2008
Pakistan	Pérou	2009
Pays-Bas	Philippines	2007
Pérou	République démocratique du Congo	2007
Philippines	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	2010
Pologne	et d'Irlande du Nord	2010
République démocratique du Congo	Sierra Leone	2010
Suède	Suède	2010
Suisse	Suisse	2009
Thaïlande	Ukraine	2010
Zambie	Uruguay	2010
	Zambie	2010

Commission du développement social^c

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition aux quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	2009
Allemagne	2008
Angola	2009
Argentine	2007
Bangladesh	2009
Bolivie	2009
Chili	2008
Chine	2009
Côte d'Ivoire	2008
Espagne	2007
États-Unis d'Amérique	2008
Éthiopie	2008
Fédération de Russie	2008
Finlande	2009
France	2008
Haïti	2008
Inde	2007
Indonésie	2008
Iran (République islamique d')	2007
Italie	2009
Jamahiriya arabe libyenne	2007
Japon	2008
Mali	2008
Malte	2007
Monaco	2009
Myanmar	2009
Pakistan	2007
Paraguay	2009
Pays-Bas	2009
Pérou	2008
République centrafricaine	2007

^c À ses 9^e et 41^e séances, les 10 mai et 27 juillet 2006, respectivement, le Conseil a élu les 12 membres suivants à la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-sixième session de la Commission en 2007 et venant à expiration à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2011 : Andorre, Bénin, Cameroun, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Jamaïque, Mexique, Namibie, Népal (décisions 2006/201 B et C). À sa 41^e séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-sixième session de la Commission en 2007 et venant à expiration à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2011 (décision 2006/201 C).

	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
<i>Composition aux quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions</i>	
République de Corée	2008
République de Moldova	2008
République démocratique du Congo	2009
République dominicaine	2007
République populaire démocratique de Corée	2009
République tchèque	2009
République-Unie de Tanzanie	2009
Roumanie	2007
Sénégal	2007
Suriname	2007
Tunisie	2008
Turquie	2007
Ukraine	2009
Venezuela (République bolivarienne du)	2009
Zambie	2007

Commission des droits de l'homme^d

(53 membres)

Composition à la soixante-deuxième session (2006)

Afrique du Sud	Guinée
Allemagne	Honduras
Arabie saoudite	Hongrie
Argentine	Inde
Arménie	Indonésie
Australie	Italie
Autriche	Japon
Azerbaïdjan	Kenya
Bangladesh	Malaisie
Bhoutan	Maroc
Botswana	Mauritanie
Brésil	Mexique
Cameroun	Népal
Canada	Nigéria
Chine	Pakistan
Congo	Pays-Bas
Costa Rica	Pérou
Cuba	Qatar
Égypte	République de Corée
Équateur	République dominicaine
Érythrée	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Soudan
Fédération de Russie	Togo
Finlande	Venezuela (République bolivarienne du)
France	Zimbabwe

^d Conformément à la résolution 2006/2 du Conseil, en date du 22 mars 2006, la Commission des droits de l'homme a achevé ses travaux à sa soixante-deuxième session et a été abolie le 16 juin 2006.

Commission de la condition de la femme^e

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Composition à la cinquante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Afrique du Sud	Algérie	2007
Algérie	Allemagne	2009
Allemagne	Arménie	2007
Arménie	Belgique	2007
Belgique	Belize	2009
Belize	Bolivie	2007
Bolivie	Brésil	2010
Botswana	Cameroun	2010
Burkina Faso	Canada	2007
Canada	Chine	2008
Chine	Congo	2007
Congo	Croatie	2009
Croatie	Djibouti	2010
Cuba	El Salvador	2008
El Salvador	Émirats arabes unis	2010
Émirats arabes unis	Équateur	2010
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2008
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2007
Gabon	Ghana	2008
Ghana	Hongrie	2008
Guatemala	Inde	2007
Hongrie	Indonésie	2010
Inde	Iran (République islamique d')	2010
Indonésie	Islande	2008
Iran (République islamique d')	Japon	2009
Islande	Kazakhstan	2008
Japon	Lesotho	2010
Kazakhstan	Malaisie	2010
Malaisie	Mali	2009
Mali	Maroc	2009
Maroc	Maurice	2008
Maurice	Mexique	2010
Nicaragua	Nigéria	2007
Nigéria	Pays-Bas	2009
Pays-Bas	Pérou	2009

^e À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a élu les 11 membres suivants à la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2007 et venant à expiration à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission en 2011 : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Cambodge, Espagne, Gabon, Namibie, Niger, Pakistan, Paraguay et Turquie (décision 2006/201 B).

<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Composition à la cinquante et unième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Pérou	Qatar	2009
Qatar	République de Corée.	2010
République de Corée	République dominicaine.	2008
République dominicaine	République-Unie de Tanzanie	2009
République-Unie de Tanzanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suriname	2008
Soudan	Thaïlande.	2007
Suriname	Togo	2010
Thaïlande	Turquie	2007
Turquie	Zambie	2010

Commission des stupéfiants

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2006 et 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	2007
Allemagne	2007
Arabie saoudite	2009
Argentine	2007
Australie	2009
Autriche	2007
Belgique	2009
Bolivie	2009
Bosnie-Herzégovine	2007
Brésil	2007
Cameroun	2007
Canada	2009
Chili	2007
Colombie	2009
Croatie	2007
Cuba	2007
Émirats arabes unis	2007
États-Unis d'Amérique	2007
Fédération de Russie	2009
France	2007
Guatemala	2007
Hongrie	2007
Inde	2007
Iran (République islamique d')	2007
Israël	2007
Italie	2007
Jamaïque	2009
Japon	2009
Liban	2007
Madagascar	2007
Malaisie	2007
Mexique	2009
Myanmar	2007
Namibie	2009
Niger	2009
Nigéria	2009
Norvège	2007
Ouganda	2007
Pérou	2007
Pologne	2009
République de Corée	2009

<i>Composition en 2006 et 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République démocratique du Congo.....	2007
République démocratique populaire lao.....	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	2009
Sénégal.....	2009
Soudan.....	2007
Suède.....	2007
Suisse.....	2007
Tadjikistan.....	2009
Thaïlande.....	2007
Turquie.....	2009
Ukraine.....	2009
Zambie.....	2007

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Afrique du Sud	2009
Arabie saoudite	Allemagne	2008
Arménie	Arabie saoudite	2009
Autriche	Argentine	2009
Bolivie	Arménie	2008
Botswana	Autriche	2008
Brésil	Bolivie	2008
Burundi	Brésil	2009
Canada	Cameroun	2009
Chili	Canada	2009
Chine	Chili	2008
Comores	Chine	2008
Costa Rica	Colombie	2009
Cuba	Comores	2008
Égypte	Costa Rica	2008
États-Unis d'Amérique	Émirats arabes unis	2009
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2009
Finlande	Fédération de Russie	2008
Inde	Guatemala	2009
Indonésie	Inde	2009
Iran (République islamique d')	Indonésie	2009
Italie	Iran (République islamique d')	2009
Jamahiriya arabe libyenne	Italie	2008
Jamaïque	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Japon	Jamaïque	2009
Mexique	Japon	2008
Namibie	Namibie	2008
Niger	Niger	2008
Nigéria	Nigéria	2009
Ouganda	Ouganda	2008
Pakistan	Pakistan	2008
Paraguay	République de Corée	2008
République de Corée	République de Moldova	2009
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2008
République tchèque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
République-Unie de Tanzanie ^f	République-Unie de Tanzanie	2008
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	2008
Sénégal	Sierra Leone	2009
Thaïlande	Turquie	2009
Ukraine	Ukraine	2009

^f Élection à la 9^e séance, le 10 mai 2006, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2006/201 B).

Commission du développement durable⁸

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la quatorzième session</i>	<i>Composition à la quinzième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Algérie	Algérie	2007
Allemagne	Allemagne	2008
Arabie saoudite	Antigua-et-Barbuda	2009
Australie	Arabie saoudite	2008
Autriche	Australie	2009
Bélarus	Autriche	2007
Belgique	Bélarus	2008
Belize	Belgique	2008
Bolivie	Belize	2008
Brésil	Bolivie	2008
Burkina Faso	Brésil	2007
Cameroun	Burkina Faso	2007
Canada	Cameroun	2008
Chine	Canada	2008
Colombie	Chili	2009
Cuba	Chine	2008
États-Unis d'Amérique	Colombie	2007
Éthiopie	Cuba	2008
Fédération de Russie	Djibouti	2009
Fidji	Espagne	2009
Finlande	États-Unis d'Amérique	2009
France	Ex-République yougoslave de Macédoine	2007
Géorgie	Fédération de Russie	2009
Ghana	Finlande	2007
Guinée-Bissau	France	2007
Honduras	Géorgie	2007
Hongrie	Ghana	2007
Iran (République islamique d')	Indonésie	2009
Israël	Iran (République islamique d') ..	2007
Italie	Israël	2008
Jamaïque	Italie	2008
Japon	Kazakhstan	2007
Kazakhstan	Koweït	2009
Ex-République yougoslave de Macédoine	Luxembourg	2007
Luxembourg	Mexique	2008

⁸ À ses 9^e et 41^e séances plénières, les 10 mai et 27 juillet 2006, le Conseil a élu les 17 membres suivants à la Commission du développement durable, pour un mandat de trois ans prenant effet à la séance d'organisation de la seizième session de la Commission, en 2007, et venant à expiration à la clôture de la dix-huitième session en 2010 : Afrique du Sud, Bahreïn, Cap-Vert, Costa Rica, Croatie, France, Gambie, Guatemala, Guinée, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Monaco, Pays-Bas, Pologne et Suède (décisions 2006/201 B et C).

<i>Composition à la quatorzième session</i>	<i>Composition à la quinzième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la fin de la session de</i>
Mexique	Pakistan	2007
Ouganda	Paraguay	2007
Pakistan	Pérou	2009
Paraguay	Qatar	2007
Pays-Bas	République de Corée	2009
Qatar	République démocratique du Congo	2008
République de Corée	République populaire démocratique de Corée	2008
République démocratique du Congo	République tchèque	2009
République populaire démocratique de Corée	République-Unie de Tanzanie	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2009
Sainte-Lucie	Sénégal	2009
Serbie	Serbie	2008
Sierra Leone	Sierra Leone	2007
Soudan	Soudan	2009
Thaïlande	Thaïlande	2008
Tunisie	Tunisie	2008
Zambie	Zambie	2008
Zimbabwe	Zimbabwe	2008

Commission de la science et de la technique au service du développement

(33 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007^h</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2010
Angola	Angola	2008
Autriche	Autriche	2008
Bangladesh	Bélarus	2010
Bélarus	Brésil	2008
Belgique	Chine	2010
Bolivie	Cuba	2010
Brésil	El Salvador	2010
Chili	Érythrée	2010
Chine	Fédération de Russie	2008
Éthiopie	France	2010
Fédération de Russie	Gambie	2008
Gambie	Inde	2010
Grèce	Iran (République islamique d')	2010
Inde	Italie	2008
Iran (République islamique d')	Jamaïque	2008
Italie	Jordanie	2008
Jamaïque	Lesotho	2010
Jordanie	Lettonie	2010
Lesotho	Malaisie	2010
Maroc	Oman	2008
Oman	Ouganda	2010
Pakistan	Pakistan	2008
Paraguay	Pérou	2008
Pérou	République démocratique	
République démocratique du Congo	du Congo	2008
Roumanie	République dominicaine	2010
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Sierra Leone	Sierra Leone	2008
Slovaquie	Slovaquie	2008
Soudan	Suisse	2008
Suisse ⁱ	Tunisie	2010
Turquie		

^h À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décision 2006/201 B).

ⁱ Élection à la 2^e séance, le 7 février 2006, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, à un siège auquel l'élection avait été différée (décision 2006/201 A).

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution 2000/35 du Conseil).

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^j

(53 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

^j La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe^k

(56 membres)

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Monténégro ^l
Bulgarie	Norvège
Canada	Ouzbékistan
Croatie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République de Moldova
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie ^l
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Islande	Tadjikistan
Irlande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine

^k Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

^l L'État Membre anciennement dénommé Serbie-et-Monténégro a été renommé Serbie. Le Monténégro a été admis à l'Organisation des Nations Unies le 28 juin 2006 par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/264.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^m

(43 membres)

Allemagne	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Honduras
Argentine	Italie
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Japon ⁿ
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Portugal
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Guyana	

Membres associés (8)

Anguilla	Îles Vierges américaines
Antilles néerlandaises	Îles Vierges britanniques
Aruba	Montserrat
Îles Turques et Caïques ^o	Porto Rico

^m L'Allemagne et la Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu respectivement des résolutions 632 (XXII) du 19 décembre 1956 et 861 (XXXII) en date du 21 décembre 1961.

ⁿ À sa 41^e séance, le 27 juillet 2006, le Conseil a modifié le mandat de la Commission pour tenir compte de l'admission du Japon à la Commission (résolution 2006/39 du Conseil).

^o Admission à titre de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en mars 2006 (voir résolution 628 (XXXI) de la Commission).

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique^p

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

Membres associés (9)

Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	Macao (Chine)
Guam	Nioué
Hong Kong (Chine)	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

^p La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(13 membres)

Arabie saoudite	Liban
Bahreïn	Oman
Égypte	Palestine
Émirats arabes unis	Qatar
Iraq	République arabe syrienne
Jordanie	Yémen
Koweït	

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006^q</i>	<i>Composition en 2007^{q, r}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2008
Algérie	Algérie	2007
Allemagne	Argentine	2008
Argentine	Arménie	2008
Arménie	Bélarus	2008
Bahamas	Bénin	2008
Bélarus	Brésil	2008
Bénin	Bulgarie	2008
Brésil	Chine	2007
Bulgarie	Cuba	2008
Canada	Ghana	2007
Chine	Inde	2008
Comores	Indonésie	2008
Cuba	Iran (République islamique d') . . .	2008
États-Unis d'Amérique	Israël	2008
Fédération de Russie	Italie	2008
France	Jamaïque	2007
Gabon	Japon	2007
Ghana	Kenya	2007
Inde	Pakistan	2008
Indonésie	Portugal	2008
Iran (République islamique d')	République centrafricaine	2008
Israël ^s	République de Corée	2007
Italie	Sénégal	2008
Jamaïque	Suisse	2008
Japon	Uruguay	2008
Kenya		
Mexique		
Pakistan		
Portugal		

^q À sa 2^e séance, le 7 février 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, que l'Assemblée générale doit élire pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2006/201 A).

^r À ses 9^e et 41^e séances, les 10 mai et 27 juillet 2006, le Conseil a présenté la candidature de cinq États Membres que l'Assemblée générale doit élire à sa soixante et unième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décisions 2006/201 B et C) et reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour le même mandat (décision 2006/201 C).

^s Présentation de candidatures par le Conseil à sa 2^e séance, le 7 février 2006 (décision 2006/201 A) et élection par l'Assemblée générale à sa 74^e séance plénière, le 27 mars 2006.

<i>Composition en 2006^q</i>	<i>Composition en 2007^{q, r}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République centrafricaine		
République de Corée		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sénégal		
Suisse		
Uruguay		
Zimbabwe		

Comité chargé des organisations non gouvernementales

(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition en 2006

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010

Allemagne	Angola
Cameroun	Burundi
Chili	Chine
Chine	Colombie
Colombie	Cuba
Côte d'Ivoire	Dominique
Cuba	Égypte
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie	Fédération de Russie
France	Guinée
Inde	Inde
Iran (République islamique d')	Israël
Pakistan	Pakistan
Pérou	Pérou
Roumanie	Qatar
Sénégal	Roumanie
Soudan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Turquie	Soudan
Zimbabwe	Turquie

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

(27 membres)

Afrique du Sud	Inde
Allemagne	Iran (République islamique d')
Argentine	Italie
Australie	Japon
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Canada	Pays-Bas
Chine	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	
France	Suède

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

(32 membres)

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Nouvelle-Zélande
Australie	Norvège
Autriche	Pays-Bas
Belgique	Pologne
Brésil	Portugal
Canada	Qatar
Chine	République tchèque
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Finlande	Serbie
France	Suède
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication**

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006^f</i>	<i>Composition en 2007^{f, u}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Argentine	Afrique du Sud	2008
Afrique du Sud	Allemagne	2008
Allemagne	Bénin	2009
Bénin	Burundi	2009
Brésil	Chine	2008
Burundi	Chypre	2009
Chine	Fédération de Russie	2008
Chypre	Italie	2008
Fédération de Russie	Liban	2008
Italie	Malte	2008
Liban	Namibie	2008
Malaisie	Nigéria	2009
Malte	Ouganda	2008
Mexique	Panama	2008
Namibie	Pologne	2009
Nigéria	Portugal	2008
Ouganda	République-Unie de Tanzanie	2008
Pakistan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
Panama	Sénégal	2008
Pologne	Slovaquie	2009
Portugal	Sri Lanka	2008
République tchèque	Suède	2008
République-Unie de Tanzanie	Tunisie	2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Sénégal		
Sri Lanka ^f		
Suède		
Thaïlande		
Tunisie		

^f À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2006/201 B).

^u À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres à choisir parmi les États d'Asie et de trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décision 2006/201 B).

Comité des politiques de développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition en 2006

N'Dri Thérèse Assié-Lumumba (Côte d'Ivoire)
Iskra Beleva (Bulgarie)
Patricia Bifani-Richard (Chili-Italie)
Albert Binger (Jamaïque)
Olav Bjerkholt (Norvège)
Gui Ying Cao (Chine)
Eugenio B. Figueroa (Chili)
Leonid M. Grigoriev (Fédération de Russie)
Patrick Guillaumont (France)
Heba Handoussa (Égypte)
Hiroya Ichikawa (Japon)
Willene Johnson (États-Unis d'Amérique)
Marju Lauristin (Estonie)
P. Jayendra Nayak (Inde)
Milivoje Panić (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Carola Pessino (Argentine)
Suchitra Punyaratabandhu (Thaïlande)
Sylvia Saborio (Costa Rica)
Nasser Hassan Saidi (Liban)
Udo Ernst Simonis (Allemagne)
Funmi Togonu-Bickersteth (Nigéria)
Geedreck Usvatte-Aratchi (Sri Lanka)
Samuel Wangwe (République-Unie de Tanzanie)
Kerfalla Yansane (Guinée)

Composition en 2007

Le Conseil économique et social a reporté la nomination de 24 experts au Comité pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007 (voir décision 2006/201 B du Conseil).

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
Ousmane Batoko (Bénin)
Marie-Françoise Bechtel (France)
Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)
Emilia Boncodin (Philippines)
Jocelyne Bourgon (Canada)
Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
Mario P. Chiti (Italie)
Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)
Edgar Alfonso González Salas (Colombie)
Werner Jann (Allemagne)
Taher Kannan (Jordanie)
Pan Suk Kim (République de Corée)
Barbara Kudrycka (Pologne)
Florin Lupescu (Roumanie)
Anthony Makrydemetres (Grèce)
Jose Oscar Monteiro (Mozambique)
Siripurapu Kesava Rao (Inde)
Dennis Rondinelli (États-Unis d'Amérique)
Priyono Tjiptoherijanto (Indonésie)
Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
Wang Xiaochu (Chine)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clément Atangana (Cameroun)	2006
Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2006
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2006
Arundhati Ghose (Inde)	2006
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2006
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2006
Giorgio Malinverni (Suisse)	2008
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2006
Sergei N. Martynov (Biélarus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2006
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Shen Yongxiang (Chine)	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2006

<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2008
Clément Atangana (Cameroun)	2010
Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2008
Virginia Bonoan-Dandan (Philippines)	2010
Maria Virginia Brás Gomes (Portugal)	2010
Chandrashekar Dasgupta (Inde)	2010
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2010
Yuri Kolosov (Fédération de Russie)	2010
Giorgio Malinverni (Suisse)	2008
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2010
Sergei N. Martynov (Biélarus)	2008
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2008
Eibe Riedel (Allemagne)	2010
Andrzej Rzeplinski (Pologne)	2008
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2008
Shen Yongxiang (Chine)	2008
Philippe Texier (France)	2008
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2010

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007

Huit experts élus par le Conseil

Eduardo Aguiar de Almeida (Brésil)

Yuri Boychenko (Fédération de Russie)

Merike Kokajev (Estonie)

William Ralph Joey Langeveldt (Afrique du Sud)

Otilia Lux de Coti (Guatemala)

Liliana Muzangi Mbela (République démocratique du Congo)

Ida Nocolaisen (Danemark)

Qin Xiaomei (Chine)

Huit experts désignés par le Président du Conseil

Hassan Id Balkassm (Maroc)

Michael Dodson (Australie)

Wilton Littlechild (Canada)

Aqqaluk Lynge (Danemark)

Pavel Sulyandziga (Fédération de Russie)

Parshuram Tamang (Népal)

Victoria Tauli-Corpuz (Philippines)

Nina Pacari Vega (Équateur)

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2009

Moftah Jassim Al-Moftah (Qatar)
Bernell L. Arrindell (Barbade)
Noureddine Bensouda (Maroc)
Rowena G. Bethel (Bahamas)
Patricia A. Brown (États-Unis d'Amérique)
José Antonio Bustos Buiza (Espagne)
Nahil L. Hirsh Carrillo (Pérou)
Danies Kawama Chisenda (Zambie)
Paolo Ciocca (Italie)
Andrew Dawson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Talmon de Paula Freitas (Brésil)
Harry Msamire Kitillya (République-Unie de Tanzanie)
Frank Mullen (Irlande)
Kyung Geun Lee (République de Corée)
Tizhong Liao (Chine)^v
Habiba Laouati (Tunisie)
Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)
Dmitry Vladimirovich Nikolaev (Fédération de Russie)
Pascal Saint-Amans (France)
Serafin U. Salvador, Jr. (Philippines)
Erwin Silitonga (Indonésie)
Stig B. Sollund (Norvège)
Yoshiki Takeuchi (Japon)
Robert Waldburger (Suisse)
Armando Lara Yaffar (Mexique)

^v Élection à la 9^e séance, le 10 mai 2006, pour pourvoir le poste devenu vacant à la suite de la démission de M. Zhiyong Zhang (Chine) (décision 2006/201 B).

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Argentine	2007
Allemagne	Australie	2007
Argentine	Bahamas	2009
Australie	Belgique ^w	2007
Autriche	Bolivie	2007
Bangladesh	Burkina Faso	2008
Bélarus	Cameroun	2009
Bolivie	Chine	2007
Burkina Faso	Colombie	2008
Burundi	Croatie	2009
Canada	Danemark	2008
Chine	États-Unis d'Amérique	2008
Colombie	Éthiopie	2009
Danemark	Fédération de Russie	2007
Djibouti	Guatemala	2008
El Salvador	Inde	2009
Espagne	Irlande	2009
États-Unis d'Amérique	Japon	2007
Fédération de Russie	Malaisie	2009
Finlande	Mali	2009
Guatemala	Mauritanie	2009
Italie	Mozambique	2007
Japon	Myanmar	2009
Liban	Pakistan	2008
Malawi	Pays-Bas	2007
Mozambique	Portugal	2009
Myanmar	République centrafricaine	2009
Pakistan	République de Corée	2008
Pays-Bas	République populaire démocratique de Corée	2007
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
République populaire démocratique de Corée	et d'Irlande du Nord	2009
	Rwanda	2008

^w À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a élu la Belgique, la Suisse et la Turquie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2007 en remplacement de l'Allemagne, de l'Espagne et du Canada, respectivement (décision 2006/201 B).

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Rwanda	Serbie	2008
Sénégal	Suède	2009
Serbie	Suisse ^w	2008
Suède	Turquie ^w	2008
Ukraine	Ukraine	2007

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(70 membres)

Afrique du Sud	Lesotho
Algérie	Liban
Allemagne	Madagascar
Argentine	Maroc
Australie	Mexique
Autriche	Mozambique
Bangladesh	Namibie
Belgique	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Nouvelle-Zélande
Chine	Ouganda
Chypre	Pakistan
Colombie	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Philippines
Danemark	Pologne
Égypte	Portugal ^x
Équateur	République de Corée
Espagne	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Saint-Siège
France	Serbie
Ghana	Somalie
Grèce	Soudan
Guinée	Suède
Hongrie	Suisse
Inde	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Tunisie
Irlande	Turquie
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Italie	Yémen
Japon	Zambie
Jordanie ^x	
Kenya	

^x Élection à la 9^e séance, le 10 mai 2006, conformément à la résolution 60/127 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2005 (décision 2006/201 B).

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population**

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie	2008
Bangladesh	Allemagne	2009
Bélarus	Angola	2009
Bénin	Antigua-et-Barbuda	2009
Botswana	Bangladesh	2008
Cameroun	Bélarus	2007
Canada	Belgique ^y	2008
Chine	Bénin	2008
Congo	Bhoutan	2009
Cuba	Canada	2007
Danemark	Chine	2009
Équateur	Équateur	2008
Érythrée	Espagne	2009
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2007
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2008
France	Grèce	2009
Gambie	Guatemala	2007
Guatemala	Guyana	2007
Guyana	Inde	2009
Indonésie	Italie ^y	2007
Iran (République islamique d')	Jamaïque	2008
Jamaïque	Japon	2008
Japon	Kazakhstan	2007
Kazakhstan	Malawi	2009
Norvège	Norvège	2008
Nouvelle-Zélande	Ouganda	2007
Ouganda	Pakistan	2008
Pakistan	Portugal	2007
Pays-Bas	République centrafricaine	2009
Pologne	République populaire démocratique de Corée	2007
Portugal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008
République populaire démocratique de Corée		

^y À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a élu la Belgique et l'Italie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2007 en remplacement de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie, respectivement (décision 2006/201 B).

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	2009
Suède	Serbie	2009
Turquie	Somalie	2009
Ukraine	Suède	2009
	Ukraine	2007

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^z

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Australie	2007	Algérie	2008
Chine	2007	Allemagne	2007
Cuba	2007	Angola	2006
Danemark	2006	Autriche	2008
Éthiopie	2007	Bangladesh	2006
Fédération de Russie	2006	Canada	2007
France	2006	Colombie	2008
Inde	2006	Congo	2007
Indonésie	2008	États-Unis d'Amérique	2006
Japon	2008	Guatemala ^{aa}	2006
Mexique	2008	Haïti	2007
Norvège	2007	Koweït ^{bb}	2007
Pakistan	2006	Niger	2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2008	Pays-Bas	2006
Sénégal	2006	République arabe syrienne	2006
Tunisie	2007	République-Unie de Tanzanie	2008
Ukraine	2008	Slovénie	2008
Zimbabwe	2008	Suisse	2008

^z Conformément à la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 1995, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élisent chacun 18 membres parmi les États Membres de l'ONU ou de la FAO, comme indiqué dans ladite résolution. Les membres du Conseil d'administration sont choisis parmi les États figurant sur les cinq listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial, qui sont reproduites dans le document E/2006/9/Add.5.

^{aa} En remplacement du Nicaragua, dont la démission a pris effet le 31 décembre 2005.

^{bb} En remplacement de la Thaïlande, dont la démission a pris effet le 31 décembre 2005.

<i>Composition en 2007</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de la FAO^{cc}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Australie	2007	Algérie	2008
Cap-Vert	2009	Allemagne	2007
Chine	2007	Autriche	2008
Cuba	2007	Canada	2007
Éthiopie	2007	Colombie	2008
Fédération de Russie	2009	Congo	2007
Inde	2009	Haïti	2007
Indonésie	2008	Koweït	2007
Iran (République islamique d')	2009	Niger	2007
Japon	2008	République-Unie de Tanzanie	2008
Mexique	2008	Slovénie	2008
Norvège	2007	Suisse	2008
Nouvelle-Zélande	2009		
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	2008		
Suède	2009		
Tunisie	2007		
Ukraine	2008		
Zimbabwe	2008		

^{cc} Les six sièges demeurés vacants seront pourvus par le Conseil de la FAO à sa session qui aura lieu en novembre 2006.

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

**Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
à l'Organe créé en application du Protocole de 1972
amendant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**

<i>Composition en 2006-2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)	2010
Sevil Atasoy (Turquie)	2010
Madan Mohan Bhatnagar (Inde)	2007
Elisaldo Carlini (Brésil)	2007
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2010
Philip O. Emafo (Nigéria)	2010
Gilberto Gerra (Italie)	2007
Hamid A. Ghodse (République islamique d'Iran)	2007
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2010
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2007
Robert Lousberg (Pays-Bas)	2007
Rainer Wolfgang Schmid (Autriche)	2007
Brian Watters (Australie)	2010

<i>Composition à partir du 2 mars 2007</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Joseph Bediako Asare (Ghana)	2010
Sevil Atasoy (Turquie)	2010
Tatiana Borisovna Dmitrieva (Fédération de Russie)	2010
Philip O. Emafo (Nigéria)	2010
Hamid A. Ghodse (République islamique d'Iran)	2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2010
Carola Lander (Allemagne)	2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2012
María Elena Medina-Mora Icaza (Mexique)	2012
Sri Suryawati (Indonésie)	2012
Brian Watters (Australie)	2010
Raymond Yans (Belgique)	2012
Xin Yu (Chine)	2012

**Conseil d'administration de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2006^{dd}

Burkina Faso
El Salvador
Espagne
Iran (République islamique d')
Italie
Mexique
Nigéria
Philippines
Roumanie

Composition jusqu'au 31 décembre 2009^{ee}

Espagne
Grenade
Honduras

^{dd} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2006 pour pourvoir le poste devenu vacant à la suite de la démission de la République tchèque (décision 2006/201 B).

^{ee} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Afrique, de deux membres à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décision 2006/201 C).

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population^{ff}

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2006

Algérie
Bangladesh
Bélarus
Cameroun
Guyana
Haïti
Iran (République islamique d')
Kenya
Pays-Bas
Pérou

Composition du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009^{gg}

Bangladesh
Haïti
Iran (République islamique d')
Pérou
Suède

^{ff} Pour le règlement concernant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

^{gg} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres à choisir parmi les États d'Afrique, d'un membre à choisir parmi les États d'Asie et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décision 2006/201 B).

**Conseil de coordination du Programme commun
des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine
et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)**

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2006</i>	<i>Composition en 2007^{hh}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Australie	2008
Australie	Allemagne	2007
Bahamas	Belgique	2009
Belgique ⁱⁱ	Brésil	2007
Brésil	El Salvador	2009
Cap-Vert	États-Unis d'Amérique	2007
Chine	Fédération de Russie	2007
États-Unis d'Amérique	Grenade	2008
Fédération de Russie	Inde	2007
Finlande ^{jj}	Jamahiriya arabe libyenne	2007
Grenade	Japon	2009
Inde	Kenya	2007
Italie	Myanmar	2009
Jamahiriya arabe libyenne	Népal	2007
Japon	Norvège	2008
Kenya	République démocratique du Congo	2008
Népal	Sénégal	2009
Norvège ^{jj}	Slovaquie	2009
Pays-Bas ⁱⁱ	Thaïlande	2008
République démocratique du Congo	Zambie	2009
République tchèque		
Suède		
Swaziland		
Thaïlande ⁱ		

^{hh} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (décision 2006/201 B).

ⁱⁱ À sa 2^e séance, le 7 février 2006, le Conseil a élu la Belgique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection en remplacement des Pays-Bas (décision 2006/201 A).

^{jj} À sa 9^e séance, le 10 mai 2006, le Conseil a élu la Norvège pour un mandat prenant effet le 1^{er} juin 2006, en remplacement de la Finlande (décision 2006/201 B).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2006^{kk}</i>	<i>Composition en 2007^{kk, ll}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2007
Allemagne	Allemagne	2007
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2008
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2007
Argentine	Bangladesh	2008
Bangladesh	Bélarus	2007
Bélarus	Belgique	2008
Belgique	Bulgarie	2007
Brésil	Burundi	2010
Bulgarie	Canada	2008
Burkina Faso	Chine	2008
Burundi	Congo	2007
Canada	Costa Rica	2007
Chili	Émirats arabes unis	2008
Chine	Espagne	2007
Congo	États-Unis d'Amérique	2010
Costa Rica	Fédération de Russie	2010
Émirats arabes unis	Finlande	2010
Équateur	France	2008
Espagne	Ghana	2008
États-Unis d'Amérique	Grèce	2007
Fédération de Russie	Grenade	2010
France	Guinée équatoriale	2010
Ghana	Haïti	2008
Grèce	Inde	2007
Haïti	Indonésie	2010
Inde	Iran (République islamique d')	2010
Indonésie	Israël	2007
Iran (République islamique d')	Jamahiriya arabe libyenne	2008
Israël	Japon	2010
Jamahiriya arabe libyenne	Jordanie	2007
Japon	Kenya	2007

^{kk} Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008 (décision 2005/201 B).

^{ll} À sa session d'organisation de 2005, le Conseil, à sa 4^e séance, le 31 mars 2005, a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2008. À sa 41^e séance, le 27 juillet 2006, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007.

<i>Composition en 2006^{kk}</i>	<i>Composition en 2007^{kk, ll}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Jordanie	Mauritanie	2010
Kenya	Mexique	2007
Malawi	Niger	2010
Mexique	Nigéria	2007
Nigéria	Norvège	2008
Norvège	Ouganda	2008
Ouganda	Pakistan	2010
Pakistan	Paraguay	2007
Paraguay	Pays-Bas	2010
Pays-Bas	Philippines	2007
Philippines	Pologne	2010
Pologne	République tchèque	2008
République démocratique du Congo	République-Unie de Tanzanie	2008
République tchèque	Rwanda	2008
République-Unie de Tanzanie	Sénégal	2010
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovaquie	2008
Rwanda	Sri Lanka	2007
Sénégal	Suède	2008
Sierra Leone	Swaziland	2007
Slovaquie	Trinité-et-Tobago	2008
Sri Lanka	Zimbabwe	2010
Suède		
Swaziland		
Trinité-et-Tobago		
Turquie		

Autres commissions

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix^{mm}

(31 membres élus pour un mandat de deux ans, le cas échéant)ⁿⁿ

Composition en 2006

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Chine

Danemark

France

Fédération de Russie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

République-Unie de Tanzanie

États-Unis d'Amérique

Sept membres choisis par l'Assemblée générale

Burundi

Chili

Croatie

Égypte

El Salvador

Fiji

Jamaïque

Sept membres choisis par le Conseil économique et social

Angola

Belgique

Brésil

Guinée-Bissau

Indonésie

Pologne

Sri Lanka

^{mm} Créé en tant que conseil consultatif intergouvernemental en application de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et des résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005) du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2005.

ⁿⁿ Pour les directives relatives à la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4, 5 et 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

Composition en 2006

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Italie

Japon

Norvège

Pays-Bas

Cinq pays figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Ghana

Inde

Nigéria

Pakistan

